

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



RAPPORT DÉFINITIF

**CARACTÉRISTIQUES
DES MÉNAGES**

JUILLET 2025

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



5^e RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 2023
(RGPH-5, 2023)
(Décret N° 2021-1198 du 20 Septembre 2021)

RAPPORT DEFINITIF

THEME X : CARACTERISTIQUES DES MENAGES

Juillet 2025

Directeur général, Directeur de publication :		Dr. Abdou DIOUF
	Directeur général adjoint	Dr. Momath CISSE
	Directeur des Statistiques démographiques et sociales	Atoumane FALL
Directeur des Statistiques économique et de la Comptabilité nationales		Mamadou Ngalgou KANE
	Directeur des Systèmes d'Information et de la Diffusion	Oumar FALL
Directeur de l'Administration générale et des Ressources humaines		Hawa SAMBA
Directeur p.i. de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation		Fodé DIEME
Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE, Pierre NDIAYE)		Idrissa DIAGNE
	Agent Comptable (AC)	Papa Amadou Moustapha NIANG
	Directeur à l'Action régionale	Dr. Jean Rodrigue MALOU
Coordonnateur de l'Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023		Jean Pierre Diamane BAHOU

Coordination technique nationale

Dr. Abdou DIOUF	Directeur technique Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE)
Jean Pierre Diamane BAHOU	Coordonnateur technique national du RGPH-5, 2023
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique du CTCE
Atoumane FALL	Coordinateur du Comité de veille et d'Assurance qualité
Ndeye Lala TRAVARE	Chef section conception, analyse et projections démographiques
Papa Mabeye DIOP	Chef section cartographie censitaire et opérations de terrain
Dr. Bourama MANE	Chef section Informatique, Traitement, Sécurisation bases de données
Awa DIOP	Chef section sensibilisation et communication
Aliou SEYE	Chef section ressources humaines
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Chef section coordination des activités régionales
Babacar SEYE	Chef section finances et comptabilité
Penda AMAR	Chef section administration et logistique
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Chef de section documentation, diffusion et archivage
Moussa NDOYE	Chef section contrôle de gestion
Fatou DIOUF	Chef section marché
El Hadji Amara DOUMBOUYA	Chef section audit interne
Seydou DIENG	Chef section régie d'avances

Comité de lecture et de validation

Dr. Abdou DIOUF	Direction technique
Jean Pierre Diamane BAHOU	Coordination technique
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique
Mbaye FAYE	Membre
Dr. El Hadji Oumar SENHOR	Membre
Macoumba DIOUF	Membre
Alain François DIATTA	Membre
Awa DIOP	Membre
Ndeye Lala TRAVARE	Membre
Papa Mabeye DIOP	Membre
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Membre
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Membre
Fodé DIEDHIOU	Membre

Analystes du chapitre

Adama BA	Statisticien (ANSD)
Mame Nogaye FALL	Informaticienne (DAPSA)
Moustapha NIANG	Economiste (DAPSA)
Ibrahima NDIAYE	Statisticien (DHORT)
Tafsir Abdoulaye HANNE	Statisticien (ANSD)

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	VIII
LISTE DES GRAPHIQUES.....	IX
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	XI
PRINCIPAUX INDICATEURS.....	XIII
INTRODUCTION	15
X.1. DÉFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS.....	17
X.2. EVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES.....	20
X.3. RÉPARTITION SPATIALE ET CARACTERISTIQUES DES MÉNAGES AGRICILES.....	21
X.3.1. Caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages agricoles..	23
X.3.2. Taille des ménages agricoles et caractéristiques des chefs de ménage.....	25
X.4. GRANDES CULTURES PRATIQUÉES.....	29
X.4.1. ménages agricoles selon le nombre de parcelles POSSEDEES.....	29
X.4.2. ménages agricoles selon le nombre de parcelles EXPLOITEES.....	30
X.4.3. Types de cultures pratiquées et leur saisonnalité.....	32
X.4.4. Type de matériels agricoles possédés par les ménages pratiquants l'Agriculture au sens strict.....	35
X.4.5. Type de matériels agricoles utilisés par les ménages pratiquants.....	36
X.5. HORTICULTURE.....	38
X.5.1. Maraichage et floriculture.....	38
X.5.2. Arboriculture fruitière.....	41
X.5.3. Caractéristiques des chefs de ménages pratiquant l'horticulture.....	43
X.5.4. Niveau d'instruction.....	43
X.6. SYLVICULTURE.....	44
X.7. PÊCHE ET AQUACULTURE.....	45
X.7.1. Répartition spatiale des ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture....	45
X.7.2. Répartition des ménages selon le type de pêche pratiqué.....	46
X.7.3. Caractéristiques des chefs de ménage pratiquant la pêche.....	48
X.8. ELEVAGE.....	49
X.8.1. Répartition spatiale des ménages pratiquant l'élevage.....	49
X.8.2. Répartition des ménages selon le type d'espèce élevé.....	50
X.8.3. Caractéristiques des chefs de ménages pratiquant l'élevage.....	51
CONCLUSION.....	53

LISTE DES TABLEAUX

Tableau X1 : Examen de la qualité des variables d'analyse.....20

Tableau X2 : Répartition des ménages agricoles par région selon le milieu de résidence.....21

Tableau X3 : Répartition des ménages agricoles par région et par milieu de résidence selon le type d'activités.....22

Tableau X4 : Répartition des chefs de ménage agricoles par région selon le milieu de résidence et le sexe.....23

Tableau X5 : Répartition des chefs de ménages agricoles par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe.....24

Tableau X6 : Répartition des chefs de ménages agricoles par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.....24

Tableau X7 : Répartition des chefs de ménage agricole par type de formation professionnelle selon le milieu de résidence et le sexe.....25

Tableau X8 : Répartition des ménages agricoles par taille selon le sexe du chef de ménage.....26

Tableau X9 : Répartition des ménages agricoles par taille selon le groupe d'âge du Chef de ménage.....26

Tableau X10 : Répartition des ménages agricoles par taille selon le niveau d'instruction du Chef de ménage.....27

Tableau X11 : Répartition des ménages agricoles par taille selon le milieu de résidence.....27

Tableau X12 : Répartition des ménages agricoles par région selon la taille (personne).....28

Tableau X13 : Répartition des ménages agricoles pratiquant la culture pluviale par région selon l'emplacement du principal lieu d'exploitation.....28

Tableau X14 : Répartition des ménages agricoles par nombre de parcelles possédées selon le milieu de résidence.....29

Tableau X15 : Répartition des ménages agricoles par nombre de parcelles exploitées selon le milieu de résidence.....30

Tableau X16 : Répartition des ménages agricoles par région selon la superficie totale possédée.....30

Tableau X17 : Répartition des ménages agricoles par région selon la superficie totale exploitée.....31

Tableau X18 : Répartition des ménages agricoles par région et par milieu de résidence selon le type de culture pratiquée...32

Tableau X19 : Répartition des ménages agricoles par région et par milieu de résidence selon le type de matériels agricoles possédé.....36

Tableau X20 : Répartition des ménages agricoles par milieu de résidence selon le type de matériels agricoles utilisé.....37

Tableau X21 : Répartition (%) des ménages agricoles pratiquant le maraîchage ou la floriculture durant la contre saison froide par région et par milieu de résidence selon le type de produit.....38

Tableau X22 : Répartition (%) des ménages agricoles pratiquant le maraîchage ou la floriculture durant la contre saison froide par région et par milieu de résidence selon le type de produit.....39

Tableau X23 : Répartition (%) des ménages agricoles pratiquant le maraîchage ou la floriculture durant la contre saison chaude par région et par milieu de résidence selon le type de produit.....40

Tableau X24 : Répartition (%), des ménages agricoles pratiquant le maraîchage ou la floriculture durant la contre saison chaude par région et par milieu de résidence selon le type de produit.....41

Tableau X25 : Répartition (%) des ménages arboricoles par région selon le type de culture fruitière pratiquée.....42

Tableau X26 : Répartition (%) des ménages arboricoles par milieu de résidence selon le type de culture fruitière pratiquée.....43

Tableau X27 : Répartition des chefs de ménages pratiquant l'horticulture par groupe d'âge selon le sexe et le milieu de résidence.....43

Tableau X28 : Répartition (%) des chefs de ménages pratiquant l'horticulture par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.....44

Tableau X29 : Répartition (%) des ménages pratiquant la sylviculture par région selon le type d'activités.....44

Tableau X30 : Répartition (%) des ménages pratiquant la sylviculture par milieu de résidence selon le type d'activités...45

Tableau X31 : Répartition des ménages agricoles pratiquant la pêche ou l'aquaculture par type de pêche selon le milieu de résidence.....45

Tableau X32 : Répartition des ménages agricoles pratiquant la pêche ou l'aquaculture par région selon le milieu de résidence.....46

Tableau X33 : Répartition des ménages agricoles pratiquant la pêche ou l'aquaculture par région selon le type de produit..47

Tableau X34 : Répartition du poids des régions selon le nombre de ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture et le type de produit de pêche capturé.....47

Tableau X35 : Répartition des chefs de ménage pratiquant la pêche ou l'aquaculture par tranche d'âge selon le milieu de résidence.....48

Tableau X36 : Répartition (%) des chefs de ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.....49

Tableau X37 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage par région selon le milieu de résidence.....49

Tableau X38 : Répartition (%) des ménages agricoles pratiquant l'élevage par région selon le type d'espèce possédé.....50

Tableau X39 : Répartition des ménages agricoles possédant des animaux de trait par région selon l'espèce.....51

Tableau X40 : Répartition des chefs de ménage agricoles pratiquant l'élevage par âge selon le milieu de résidence.....52

Tableau X41 : Niveau d'instruction Répartition des chefs de ménages pratiquant l'élevage par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.....52

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique X1 : Répartition (%) des ménages pratiquant la culture pluviale par région.....	33
Graphique X2 : Répartition des ménages agricoles pratiquant la culture irriguée (hors maraîchage).....	34
Graphique X3 : Répartition des ménages pratiquant la culture maraîchère.....	34
Graphique X4 : Répartition des ménages pratiquant la culture de décrue.....	35
Graphique X5 : Proportion des ménages agricoles par région selon le type de matériels agricoles utilisé.....	37

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Au Sénégal, 909 638 ménages pratiquent une activité agricole, ce qui représente 44,5% du total de ménages (2 045 436) que compte le pays.

La majorité (67,7%) des ménages agricoles résident dans le milieu rural et les chefs de ménages sont pour l'essentiel des hommes (84,0%). Dans les régions de Dakar et Ziguinchor, plus du quart des ménages agricoles sont dirigés par des femmes, soit respectivement 27,6% et 25,2 %.

Globalement, plus de la moitié (58,3%), des chefs de ménage agricole ont un âge compris entre 35 et 59 ans, avec 59,0% d'hommes contre 54,4% de femmes. En plus, dans le milieu urbain la majorité des chefs de ménages agricoles (56,5%) ont un âge situé dans cet intervalle (35 et 59 ans), soit 58,3% chez les hommes contre 50,9% pour les femmes. De même, en milieu rural ce groupe d'âge prédomine, avec 59,3% d'hommes contre 58,1% de femmes.

Les ménages de petite taille (1 à 10 personnes) sont majoritairement représentés (56,0%). En termes de superficies agricoles exploitées, 69,4% des ménages agricoles exploitent des parcelles de terre dont les dimensions sont comprises entre 1 et 5 hectares. Ce même ordre de grandeur de superficies exploitées est noté dans toutes les régions du Sénégal, sauf chez les ménages qui résident à Dakar (49,5%).

Pour l'ensemble des ménages qui pratiquent l'agriculture au sens strict, 91,0% s'adonnent à la culture pluviale, 17,7% pratiquent le maraîchage, 9,8% font la culture irriguée (hors maraîchage) et 4,4% évoluent dans la culture de décrue.

Dans le sous-secteur de l'horticulture, plus précisément pour le maraîchage en contre-saison froide, les cultures dominantes chez les ménages sont : oignon (47,5%), tomate (47,4%), piment (46,1%), bissap (44,1%), aubergine amère (JAXATOU) (40,9%), gombo (38,5%), laitue/salade (32,6%) et chou (32,5%). Tandis qu'en contre-saison chaude, les pratiques culturales chez les ménages s'intéressent plus au piment pratiqué par 40,8% des ménages, du bissap (38,8%), de la tomate (38,2%), de l'aubergine amère (JAXATOU) (34,1%), de l'oignon (33,7%) et du gombo (32,8%).

La mécanisation de l'agriculture reste encore à l'état rudimentaire. En effet, 11,9% des ménages agricoles possèdent du matériel motorisé contre 72,4% pour le matériel attelé. Toutefois, dans la pratique des activités agricoles, 21,6% utilisent du matériel motorisé contre 75,3% pour le matériel attelé.

Le reboisement (55,6%) prédomine dans les activités de sylviculture au niveau national, suivie de la production de plants (49,6%). Par ailleurs, la pratique du reboisement (56,9%) et la mise en défens (30%) sont plus fréquentes dans le milieu rural, alors que la production de plants (54,6%) est une activité sylvicole plus présente en milieu urbain.

Les activités arboricoles les plus couramment pratiquées portent essentiellement sur les cultures fruitières, notamment celle des manguiers présente chez 73,7% des ménages arboricoles et les citronniers (60,7%). La culture des manguiers est plus fréquente en milieu rural, tandis que celle des citronniers est plus pratiquée en zone urbaine.

Au niveau national, 3,6% des ménages agricoles pratiquent la pêche. Les types de pêche auxquels les plus présentes sont la pêche maritime effectuée par 81,6% d'entre eux, la pêche continentale (19,6%) et l'aquaculture (8,5%). De surcroît, pour les espèces pêchées, la pêche aux poissons se distingue nettement avec 97,2% de ménages qui mènent l'activité, tandis que 29,7% des ménages s'adonnent à la pêche aux crustacés, 23,0% à celle des mollusques/coquillages et 5,8% à celle d'autres fruits de mer.

Dans l'ensemble, l'élevage est pratiqué par 87,1% des ménages agricoles. En milieu urbain les ménages qui pratiquent l'élevage représentent 84,6% et en zone rurale, 88,3% des ménages sont des éleveurs. Les régions de Thiès (11,8%) et Louga (10,2%) se distinguent par les plus fortes proportions de ménages qui s'activent dans le secteur de l'élevage. S'agissant des espèces élevées par les ménages éleveurs, au niveau de la région de Louga, 19,9% des ménages éleveurs pratiquent l'élevage des asins, 18,2% pour les équins, 17,3% pour les caprins, 15,4% pour les bovins et 15,5% pour les ovins. S'agissant de l'élevage des porcins, la région de Ziguinchor se démarque nettement avec 23,4% des ménages pratiquants parmi les ménages éleveurs, tandis que la région de Thiès arrive en tête avec les proportions les plus soutenues pour l'élevage des camelins (13,9%) et de la volaille (13,5%). Par ailleurs, pour l'ensemble des ménages éleveurs, les régions de Dakar et Thiès ont les proportions les plus élevées de ménages qui élèvent des lapins, soit respectivement 19,0% et 16,2%.

PRINCIPAUX INDICATEURS

Nom de l'indicateur	Niveau de l'indicateur		
	Urbain	Rural	National
Nombre de ménages agricoles			
Nombre de ménages agricoles au sens large	295 731	613 907	909 638
Pourcentage des ménages agricoles au sens large	32,3	67,7	44,5
Nombre de ménages pratiquant l'agriculture	95 933	552 118	648 052
Nombre de ménages pratiquant l'élevage	250 210	541 950	792 160
Nombre de ménages pratiquant la pêche et l'aquaculture	19 062	13 581	32 642
Nombre de ménages pratiquant l'horticulture	34 751	110 493	145 244
Nombre de ménages pratiquant la sylviculture	560	2 398	2 958
Nombre de ménages pratiquant la culture pluviale	85 750	527 638	613 388
Nombre de ménages pratiquant la culture irriguée (hors maraichage)	15 351	50 437	65 788
Nombre de ménages pratiquant la culture maraichère	26 027	93 415	119 442
Nombre de ménages pratiquant la culture de décrue	6 638	23 250	29 888
Taille moyenne des ménages agricoles			
Taille moyenne des ménages agricoles	10,8	11,5	11,3
Typologie des ménages agricoles			
Proportion de ménages agricoles pratiquant la culture pluviale	29	85,9	67,4
Proportion de ménages agricoles pratiquant la culture irriguée (hors maraichage)	5,2	8,2	7,2
Proportion de ménages agricoles pratiquant la culture maraichère	8,8	15,2	13,1
Proportion de ménages agricoles pratiquant la culture de décrue	2,2	3,8	3,3
Proportion de ménages agricoles pratiquant l'arboriculture fruitière	4	5,3	4,9
Proportion de ménages agricoles pratiquant la sylviculture	0,2	0,4	0,3
Proportion de ménages agricoles pratiquant la pêche maritime	5,9	1,5	2,9
Proportion de ménages agricoles pratiquant la pêche continentale	0,9	0,6	0,7
Proportion de ménages agricoles pratiquant l'aquaculture	0,2	0,3	0,3
Proportion de ménages agricoles pratiquant la floriculture	0,6	0,2	0,4
Proportion de ménages agricoles pratiquant l'élevage	84,6	88,3	87,1
Caractéristiques des chefs de ménages agricoles			
Proportion de ménages agricoles dirigés par une femme	25,2	11,6	16
Nombre de parcelles du ménage			
Nombre de parcelles possédées	129 727	561 775	691 502
Nombre de parcelles exploitées	95 674	546 440	642 115
Matériels agricoles possédés par le ménage			
Proportion des ménages agricoles possédant du matériel agricole motorisé	7,3	10,6	9,5
Proportion des ménages agricoles possédant du matériel agricole attelé	24,5	74,3	58,1
Matériels agricoles utilisés par le ménage			
Proportion des ménages agricoles utilisant du matériel agricole motorisé	12,2	20,1	17,6
Proportion des ménages agricoles utilisant du matériel agricole attelé	25,9	77	60,4

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

INTRODUCTION

Le Programme mondial du Recensement de l'Agriculture (PMRA) de 2020 soutient fermement le développement d'un Système statistique intégré, capable de résoudre de nombreux problèmes. Un tel dispositif permet d'éviter la duplication des efforts, d'empêcher la diffusion de statistiques contradictoires et de veiller à la meilleure utilisation des moyens dans un contexte de rareté des ressources. Ainsi, le PMRA recommande de combiner le recensement de la population et de l'habitat avec celui de l'agriculture.

A ce titre, la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales préconise la construction d'une base de sondage polyvalente à partir du recensement de la population et de l'habitat et/ou du recensement agricole. En effet, le 5^e Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) de 2023 a comme objectif entre autres, de « *mettre à jour la base de sondage nationale et la base de sondage agricole pour la réalisation des enquêtes auprès des ménages et des enquêtes agricoles complémentaires et thématiques durant la période intercensitaire* ».

Pour se faire, le module de base agricole est intégré dans le RGPH-5, conformément à la recommandation de la FAO, afin de produire des informations utiles et nécessaires pour la consolidation de la base de sondage agricole. Ainsi, après une première expérience réalisée lors du Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013, le Sénégal a opté pour la reconduction et la collecte des données du module de base agricole durant la mise en œuvre du RGPH-5.

L'agriculture est un levier essentiel de l'économie nationale. Selon les statistiques de la comptabilité nationale, sa contribution au PIB s'élève à hauteur de 17,4% en 2023 et la valeur ajoutée agricole a évolué de 5,9% entre 2022 et 2023. Par ailleurs, le PIB agricole au prix courant est passé de 1 282,4 milliards FCFA en 2013 à 3 241,9 milliards FCFA en 2023, soit une hausse de 152,8% en dix ans.

En outre, une part importante de la population dépend directement du secteur agricole d'où sa dimension stratégique en matière de sécurité alimentaire, ainsi que sa participation à la régulation des équilibres macroéconomiques et sociaux. Toutefois, malgré ses atouts, le constat révèle une mécanisation encore très faible de l'agriculture avec des pratiques agricoles encore traditionnelles (fort recours à l'énergie humaine et animale, usage de petits matériels).

De plus, l'émiettement du domaine agricole en de petites exploitations de type familial de subsistance ne favorise pas l'utilisation d'équipements lourds. Les exploitations agricoles utilisent le plus souvent du petit matériel rudimentaire. Il est important, dans la perspective d'une meilleure prise en charge de ce secteur éminemment stratégique pour le Sénégal, de disposer de statistiques agricoles de qualité, exhaustives, récentes et désagrégées pour répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs.

En plus dix (10) ans après, les données issues du RGPHAE de 2013 sont devenues caduques, compte tenu des changements observés récemment dans le domaine agricole. Aussi, rappelons que pendant de nombreuses années, le Sénégal n'a pu disposer d'informations statistiques récentes et complètes sur son agriculture, du fait de l'obsolescence des données de structure qui proviennent pour l'essentiel du RNA1-1997/98 et des statistiques agricoles courantes, pas toujours exhaustives, produites par des enquêtes et études annuelles menées par les services compétents.

Le Plan stratégique pour les Statistiques agricoles et rurales (PSSAR) 2015-2029 présente une analyse approfondie des besoins en données, une évaluation des forces et faiblesses des différentes sources des statistiques agricoles, alimentaires et rurales existantes et les lacunes entre besoins et disponibilités. Il couvre l'ensemble des sous-secteurs du milieu agricole et rural et donne une description détaillée et une analyse critique des méthodologies utilisées pour générer les données.

Les données collectées à travers le module de base du RGPH-5 ont tenu compte des limites méthodologiques constatées dans les productions statistiques passées. Dans cette dynamique, elles participent à la couverture des besoins exprimés, notamment par la création d'une base de données fiables, exhaustives et à jour sur les statistiques agricoles. Elle permet l'amélioration des plans de sondage pour les enquêtes et recensements, la planification du travail de terrain du recensement agricole - par exemple, l'indication de la répartition géographique des ménages engagés dans une activité de production agricole pour compte propre, peut aider à organiser le travail des agents recenseurs. Il s'y ajoute, la dynamisation du système d'informations annuelles en la matière.

L'option prise par le Sénégal est de faire du secteur agricole un moteur de croissance à travers un investissement massif pour la réalisation de la souveraineté alimentaire. Par conséquent, il apparaît nécessaire de maîtriser de façon complète toutes les potentialités offertes par le secteur à travers la production d'informations statistiques de qualité, repères et bases essentielles pour l'élaboration des politiques publiques, des projets et programmes de développement.

Les données structurelles de base produites par le module de base agricole du RGPH-5, permettent de mettre en exergue des évidences sur la situation du secteur agricole. Leur analyse offre une opportunité cruciale pour orienter les décisions en matière de planification agropastorale et de formulation des politiques et programmes de sécurité alimentaire et mesurer l'impact des différentes actions menées pour le développement économique et social. Ces nouvelles données facilitent ainsi l'élaboration d'indicateurs pertinents, permettant d'identifier, de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie propice au développement du secteur agricole.

Ce chapitre est structuré en neuf (9) parties, les deux premières parties traitent de la définition des concepts et indicateurs et de l'évaluation de la qualité des données. La troisième partie porte sur la répartition spatiale et les caractéristiques des ménages agricoles. La quatrième partie analyse les grandes cultures pratiquées, La cinquième et la sixième partie examinent la pratique de l'horticulture. Le septième détermine la situation de la pratique de l'activité sylvicole. La huitième partie évalue la pratique des pêches et de l'aquaculture et la dernière partie fait le point sur les activités d'élevage.

X.1. DÉFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS

Campagne agricole :

Elle fait référence à la période des travaux champêtres (déroussaillage, semis, récoltes, commercialisation) qui sont réalisés durant une partie de l'année civile pour se terminer l'année suivante. Une partie de la campagne agricole a lieu durant la saison des pluies pendant laquelle les agriculteurs cultivent différents produits (par exemple les céréales comme le mil et le sorgho ; les légumineuses comme le niébé et l'arachide ; et parfois des légumes comme le gombo, le piment ou le « diakhatou¹ » encore appelé aubergine amère).

En dehors de la saison des pluies, des agriculteurs pratiquent des cultures irriguées et de contre saison, souvent le maraîchage (cultures de légumes), des cultures de décrues le long des fleuves Sénégal et Gambie (Kédougou). Dans ce cas, les cultures en amont sont le sorgho ou le maïs, puis plus bas le gombo, la courge, la patate douce ou le niébé et les cultures maraîchères.

Ménage agricole :

Un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture (au sens large), pour son propre compte ou pour le compte du ménage, sans y uniquement être salarié. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée :

- Cultures pluviales ou grandes cultures ;
- Cultures de décrue ;
- Cultures de bas-fonds ;
- Cultures maraîchères ;
- Cultures fourragères ;
- Plantations fruitières ;
- Cultures florales ou ornementales ;
- Élevage ;
- Pêche ;
- Foresterie.

Exploitation agricole

Le concept d'exploitation agricole utilisé dans le recensement est celui d'une unité familiale de production. Il est donc défini par rapport au ménage agricole. L'exploitation agricole est donc l'ensemble des personnes et du patrimoine d'un ménage agricole. Le patrimoine de l'exploitation agricole comprend notamment le matériel agricole, les bâtiments et installations fixes, le cheptel et les terres en culture ou en jachère, généralement mises en valeur par les membres du ménage agricole au profit du ménage ou au profit de membres du ménage. Par convention, le chef de ménage est le chef de l'exploitation agricole et il sera appelé "chef d'exploitation".

Champ

C'est une étendue de terre d'un seul tenant délimitée par des limites naturelles ou par d'autres exploitations et pouvant comporter une ou plusieurs parcelles. Une limite naturelle d'un champ peut être une route, un marigot, un ruisseau ou une réserve forestière.

1 Encore appelé Khoulogné dans certaines zones du Sénégal.

Parcelle

C'est une étendue de terre d'un seul tenant, correspondant à un champ ou à une partie d'un champ et portant une seule culture ou une association de cultures. Concernant les cultures pérennes ou arbustives, une parcelle est composée d'arbres pouvant appartenir à différentes espèces et avoir des âges différents.

Agriculture pluviale

C'est toute pratique agricole pendant la saison des pluies, généralement de Juin à Octobre.

Agriculture de décrue

Pendant la saison de pluies, un fleuve peut sortir de son lit. *C'est la période de crue.* L'agriculture de décrue est pratiquée généralement le long des fleuves après le retrait des eaux de crue. La crue est le fait qu'un fleuve déborde de son lit, après de fortes pluies. Les lopins de terre situés sur la bordure du fleuve deviennent un amas de boue. L'accès au fleuve devient pénible. C'est la décrue. Cette période est particulièrement importante pour les cultivateurs. Les terres longuement humidifiées par le fleuve deviennent des endroits propices pour faire pousser n'importe quelle variété de céréales, de tubercules et de légumes... c'est l'**agriculture de décrue.**

Agriculture irriguée

Il s'agit de toute pratique agricole qui nécessite un drainage/canalisation ou un appoint d'eau et nécessitant souvent des aménagements hydro- agricoles.

Agriculture maraîchère

C'est la culture de légumes en contre saison.

Arboriculture fruitière

C'est la culture des arbres fruitiers.

Floriculture

C'est l'exploitation des cultures florales (fleurs, plantes ornementales et feuillage).

Culture vivrière

Il s'agit de culture pratiquée principalement en vue de la consommation alimentaire du ménage. On donne parfois à ce terme le sens de culture pratiquée pour la consommation sur place, sans commercialisation.

Culture de rente

Elle est généralement destinée à la vente. Au Sénégal, la première culture de rente est l'arachide suivie du coton... : c'est la culture qui peut générer des liquidités, souvent destinées à l'exportation, par opposition avec la culture vivrière, destinée habituellement à la propre consommation.

Cultures fourragères : c'est la culture pratiquée pour la nourriture du bétail.

Contre-saison froide : c'est la saison qui va d'octobre à mars.

Contre-saison chaude : c'est la saison qui va d'avril à juin.

Décrue : c'est la saison qui va d'octobre à janvier.

Pêche

La pêche est l'activité consistant à capturer des animaux (poissons, crustacés, mollusques) dans leur milieu naturel :

- en milieu marin, on parle de pêche maritime,
- en eau douce (étang, lac, fleuve, rivière), il s'agit de pêche continentale.

A côté de ces types de pêche nous avons la pisciculture ou l'aquaculture, c'est-à-dire l'élevage des espèces aquatiques animales ou végétales.

Fruits de mer : ils sont constitués de mollusques (coquillage « pagne », par exemple, huîtres), crustacées (crevettes, langoustes, gambas, crabes).

Sylviculture

C'est la culture des arbres et l'entretien des forêts.

Elle comprend :

- la production de plants (pépinière) ;
- le reboisement ;
- la mise en défens ;
- la régénération artificielle assistée ;
- l'aménagement.

Production forestière

Ce sont les produits issus de l'exploitation de la forêt.

Elle comprend :

- le bois de chauffe ;
- le charbon de bois ;
- le bois de service ;
- le bois d'œuvre ;
- les produits de cueillette ;
- la faune (chasse, élevage).

Bois d'œuvre regroupe les espèces utilisées dans la menuiserie, l'ébénisterie, la construction (charpente) et dans l'industrie dont les diamètres d'exploitabilité sont supérieurs ou égales à 45 cm. Leur exploitation se fait par des organismes agréés par l'Etat qui leur alloue annuellement un quota.

Bois d'artisanat comprend :

- ⇒ d'une part : les palmiers et rôniers morts ;
- ⇒ d'autre part : les sujets morts d'espèces de bois d'œuvre dont les diamètres sont supérieurs à 15 cm et inférieurs aux diamètres d'exploitabilité. Ce bois d'artisanat est à usage de sculpture et de menuiserie.

Bois de service comprend les tiges de bambou, les panneaux de crinting, les lattes de rôniers, les piquets, les poteaux, les perches etc.

Produits de cueillette regroupent les fruits, écorces, racines, gomme, feuilles, gousses, huiles, résine, fourrage, vin de palme, miel sauvage, etc.

Produits de la chasse : gibier, trophées, et produits dérivés.

Mise en défens : ensemble de mesures consensuelles prises par les populations locales pour réhabiliter et conserver les ressources sylvo-pastorales d'une zone de leur terroir.

Moissonneuse/Batteuse : est une machine agricole automotrice destinée à la récolte de plantes à graines, principalement les céréales, en une seule opération. Elle permet de réaliser simultanément la moisson et le battage, opérations qui étaient auparavant dissociées dans le temps.

X.2. EVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

L'évaluation de la qualité des données consiste en une appréciation des variables d'analyse par rapport aux questions posées lors du dénombrement et en fonction des taux de non-réponse) y afférents. En effet, un taux de non réponse supérieur à 10%, affecte sensiblement la précision des indicateurs, Ainsi, pour qu'une variable soit retenue, il faut que son taux de non-réponse soit relativement faible (c'est-à-dire inférieur à 10%).

Les taux de non réponse des variables retenues pour l'étude permettent de déceler les erreurs éventuelles qui peuvent entacher la fiabilité des résultats issus des analyses. Il permet aussi de mesurer la couverture statistique des variables considérées et d'apprécier le degré de compréhension des questions, aussi bien par les agents recenseurs que la population à propos des variables (*ménage agricole, culture pluviale, culture irriguée (hors maraichage), culture maraichère, culture de décrue, arboriculture fruitière, sylviculture, pêche maritime, pêche continentale, aquaculture, floriculture, élevage, emplacement du principal lieu d'exploitation (parcelles, lac/fleuve, zones, sites, mer, étables, etc.) nombre total de parcelles possédées, nombre total de parcelles exploitées, superficie totale des parcelles possédées, superficie totale exploitée et occupée par les cultures pluviales, superficie totale exploitée et occupée par les cultures irriguées, maraichères ou de décrue, superficie totale exploitée et occupée par les cultures arboricoles*). Pour ce faire, un tri-à-plat de toutes ces variables d'analyse est réalisé et si la compréhension de ces acteurs susmentionnés est bonne, une faible proportion de non déclarés sur ces variables est enregistrée.

Le tableau suivant rend compte des taux de non-réponse pour chacune des variables d'analyse utilisées dans ce rapport. Il ressort de l'évaluation de leur complétude que toutes les variables sont bien couvertes. En effet, toutes les cibles et catégories concernées ont répondu aux questions. Ainsi, il n'existe pas de valeurs manquantes pour l'ensemble des variables d'analyse considérées.

Tableau X1 : Examen de la qualité des variables d'analyse

N° d'ordre	Libellé de la variable	Nom de variable	Cas valides (a)	(b) Cas manquants	(c) Taux de valeurs manquantes (%)
1	Ménage agricole	F01	909 638	0	0%
2	Culture pluviale	FA1	613 388	0	0%
3	Culture irriguée (hors maraichage)	FA2	65 788	0	0%
4	Culture maraichère	FA3	119 442	0	0%
5	Culture de décrue	FA4	29 888	0	0%

N° d'ordre	Libellé de la variable	Nom de variable	Cas valides (a)	(b) Cas manquants	(c) Taux de valeurs manquantes (%)
6	Arboriculture fruitière	FA5	44 517	0	0%
7	Sylviculture	FA6	2 958	0	0%
8	Pêche maritime	FA7	26 645	0	0%
9	Pêche continentale	FA7A	6 496	0	0%
10	Aquaculture	FA7B	2 773	0	0%
11	Floriculture	FA8	3 199	0	0%
12	Elevage	FA9	792 160	0	0%
13	Emplacement du principal lieu d'exploitation (parcelles, lac/fleuve, zones, sites, mer, étables, etc.)	FB2	909 638	0	0%
14	Nombre total de parcelles possédées	G01	691 502	0	0%
15	Nombre total de parcelles exploitées	G02	642 116	0	0%
16	Superficie totale des parcelles possédées	G03	683 931	0	0%
17	Superficie totale exploitée et occupée par les cultures pluviales	G04A	613 388	0	0%
18	Superficie totale exploitée et occupée par les cultures irriguées, maraichères ou de décrue	G04B	173 049	0	0%
19	Superficie totale exploitée et occupée par les cultures arboricoles	G04C	44 517	0	0%

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

NB : Le taux de systèmes manquants est calculé par : $c = [b/(a+b)] * 100$

X.3. RÉPARTITION SPATIALE ET CARACTERISTIQUES DES MÉNAGES AGRICOLES

Au niveau national, 909 638 ménages pratiquant l'agriculture au sens large ont été dénombrés. La région de Thiès se distingue en comptant le plus grand nombre de ménages agricoles, soit 110 867 (12,2%) du total national.

L'analyse de la répartition des chefs de ménages agricoles par région et par milieu de résidence met en évidence l'existence de disparités. En effet, dans le milieu urbain, la région de Dakar se place en tête avec la plus forte proportion de ménages agricoles (29,4%), suivie de Thiès (14,2%) et de Saint-Louis (10,0%). Par contre, en milieu rural, les régions affichant les pourcentages les plus élevés sont Louga (11,8%) et Thiès (11,2%).

Tableau X2 : Répartition des ménages agricoles par région selon le milieu de résidence

Région	Urbain		Rural		National	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	86 912	29,4	-	-	86 912	9,6
Ziguinchor	15 842	5,4	29 560	4,8	45 402	5,0
Diourbel	27 873	9,4	47 224	7,7	75 098	8,3
Saint-Louis	29 572	10,0	54 598	8,9	84 170	9,3
Tambacounda	9 922	3,4	49 146	8,0	59 069	6,5
Kaolack	17 784	6,0	58 505	9,5	76 289	8,4

Région	Urbain		Rural		National	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Thiès	41 862	14,2	69 005	11,2	110 867	12,2
Louga	12 407	4,2	72 557	11,8	84 964	9,3
Fatick	9 293	3,1	54 587	8,9	63 880	7,0
Kolda	17 759	6,0	46 066	7,5	63 824	7,0
Matam	11 680	3,9	38 855	6,3	50 535	5,6
Kaffrine	5 643	1,9	52 730	8,6	58 373	6,4
Kédougou	3 767	1,3	12 104	2,0	15 871	1,7
Sédhiou	5 415	1,8	28 970	4,7	34 385	3,8
Total	295 731	100,0	613 907	100,0	909 638	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Dans l'ensemble, 87,1% des ménages agricoles pratiquent l'élevage, 71,2% l'agriculture au sens strict, 16,0% l'horticulture, 3,6% la pêche et l'aquaculture et 0,3% la sylviculture.

En milieu rural comme en milieu urbain, l'agriculture et l'élevage constituent les activités agricoles les plus répandues chez les ménages avec respectivement, 32,4% et 84,6% pour le milieu urbain et 89,9% et 88,3% pour le milieu rural. Par ailleurs, l'agriculture et l'élevage sont principalement des activités à caractère rural, il en est de même pour l'horticulture mais dans une moindre mesure (18,0%). Par contre, la pêche se caractérise par la proportion la plus élevée de ménages pratiquants qui résident dans le milieu urbain (6,4%).

Tableau X3 : Répartition des ménages agricoles par région et par milieu de résidence selon le type d'activités

Région	Agriculture		Elevage		Pêche et Aqua-culture		Horticulture		Sylviculture	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Région										
Dakar	8,7	7588	90,2	78428	5,9	5138	8,2	7158	0,2	183
Ziguinchor	70,2	31859	65,8	29879	7,5	3413	45,8	20807	1,8	828
Diourbel	67,5	50684	93,8	70414	0,3	262	3,7	2741	0,2	136
Saint-Louis	58,6	49352	84,3	70982	7,9	6686	23,7	19954	0,2	149
Tambacounda	91,5	54030	88,7	52400	1,3	742	11,1	6583	0,4	261
Kaolack	82,5	62928	92,7	70709	1,0	750	9,2	6982	0,1	93
Thiès	62,1	68805	84,5	93665	6,7	7477	19,4	21551	0,1	158
Louga	74,0	62850	94,9	80648	,6	497	8,5	7229	0,1	76
Fatick	88,6	56595	91,0	58159	5,8	3735	15,1	9630	0,3	174
Kolda	90,9	58003	84,6	53971	0,8	491	23,8	15214	0,4	258
Matam	87,2	44052	86,4	43682	3,2	1641	12,2	6147	0,3	136
Kaffrine	92,9	54235	94,4	55129	0,5	301	9,1	5340	0,1	39
Kédougou	93,6	14853	62,0	9836	0,8	129	16,7	2654	0,1	11
Sédhiou	93,7	32218	70,6	24259	4,0	1381	38,5	13253	1,3	456
Milieu de résidence										
Urbain	32,4	95933	84,6	250210	6,4	19062	11,8	34751	0,2	560
Rural	89,9	552118	88,3	541950	2,2	13581	18,0	110493	0,4	2398
National	71,2	648052	87,1	792160	3,6	32642	16,0	145244	0,3	2958

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.3.1. Caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages agricoles

X.3.1.1. SEXE DU CHEF DE MÉNAGE AGRICOLE

Globalement, 84,0% des chefs de ménage agricole sont des hommes, tandis que 16,0% sont des femmes. En plus, il est noté que la proportion d'hommes chefs de ménages dépasse celle des femmes, indépendamment de la région et du milieu de résidence.

Les régions de Kaffrine (94,7%), Tambacounda (92,1%), Kolda (92,0%) et Sédhiou (90,4%), enregistrent les plus fortes proportions d'hommes chefs de ménage agricole. Toutefois, les régions de Dakar (27,6%), Ziguinchor (25,2%), Matam (20,7%) et Saint-Louis (20,3%), affichent les proportions les plus élevées de ménages agricoles dirigés par des femmes.

A l'inverse, les plus faibles proportions de femmes chefs de ménage agricole sont observées dans les régions de Kaffrine (5,3%), Tambacounda (7,9%), Kolda (8,0%) et Sédhiou (9,6%). Par ailleurs, quelle que soit la région, c'est dans le milieu rural où les proportions de femmes chefs de ménage les moins élevées sont enregistrées.

Tableau X4 : Répartition des chefs de ménage agricoles par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain		Rural		National	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Dakar	72,4	27,6	-	-	72,4	27,6
Ziguinchor	68,4	31,6	78,3	21,7	74,8	25,2
Diourbel	76,3	23,7	82,9	17,1	80,5	19,5
Saint-Louis	72,0	28,0	83,9	16,1	79,7	20,3
Tambacounda	80,0	20,0	94,6	5,4	92,1	7,9
Kaolack	74,3	25,7	92,0	8,0	87,9	12,1
Thiès	77,0	23,0	88,3	11,7	84,0	16,0
Louga	74,2	25,8	86,7	13,3	84,9	15,1
Fatick	74,1	25,9	86,3	13,7	84,5	15,5
Kolda	82,7	17,3	95,6	4,4	92,0	8,0
Matam	75,6	24,4	80,4	19,6	79,3	20,7
Kaffrine	82,4	17,6	96,0	4,0	94,7	5,3
Kédougou	78,8	21,2	87,6	12,4	85,5	14,5
Sédhiou	81,6	18,4	92,1	7,9	90,4	9,6
Total	74,9	25,1	88,4	11,6	84,0	16,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.3.1.2. AGE DU CHEF DE MÉNAGE AGRICOLE

Au Sénégal, la majorité (58,3%) des chefs de ménages ont en 2023 un âge compris entre 35 et 59 ans, soit 59,0% chez les hommes contre 54,4% pour leurs homologues femmes.

En milieu urbain, plus de la moitié des chefs de ménage agricole (56,5%), soit 58,3% d'hommes et 50,9% de femmes ont entre 35 et 59 ans. Il en est de même dans le milieu rural où prédominent aussi les chefs de ménage (59,2%) avec un âge compris entre 35 et 59 ans, avec une proportion de 59,3% pour les hommes et 58,1% pour les femmes ayant le statut de chef de ménage.

Il est important de noter aussi une présence remarquable des chefs de ménages âgés de 60 ans et plus, notamment chez les femmes, soit plus du tiers au niveau national (34,8%). En outre dans le milieu urbain (41,6%) des femmes sont âgées de 60 ans et plus contre (33,8%) pour les hommes.

Tableau X5 : Répartition des chefs de ménages agricoles par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âges	Urbain			Rural			National		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
moins de 24 ans	0,9	1,4	1,1	1,7	3,5	1,9	1,5	2,4	1,6
25-34 ans	6,9	6,2	6,7	10,4	10,6	10,4	9,4	8,3	9,2
35-59 ans	58,3	50,9	56,5	59,3	58,1	59,2	59,0	54,4	58,3
60 et +	33,8	41,6	35,7	28,5	27,8	28,5	30,1	34,8	30,8
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif total	221 403	74 328	295 731	542 550	71 357	613 907	763 952	145 685	909 638

Source : ANSD. RGPH-5, 2023 Haut du formulaire

X.3.1.3. NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MÉNAGE AGRICOLE

Dans l'ensemble, la plupart des chefs de ménage agricole sont sans niveau d'instruction (72,2%), aussi bien pour les hommes (71,9%) que pour les femmes (73,6%). Toutefois, 13,1% ont le niveau d'instruction primaire, soit 12,7% pour les hommes contre 15,2% pour les femmes.

En milieu urbain, plus de la moitié (55,9%) des chefs de ménage agricole sont sans niveau d'instruction. Les hommes chefs de ménages représentent 53,1% et les femmes 64,4%. Par contre, pour les hommes chefs de ménages 18,2% ont atteint le niveau primaire, 10,1% le niveau moyen, 9,2% le niveau secondaire et 8,7% le niveau supérieur. Tandis que pour les femmes 19,6% ont le niveau d'instruction primaire, 8,4% le niveau moyen, 4,7% le niveau secondaire et 2,4% le niveau supérieur.

Dans la zone rurale, près de 8 chefs de ménage hommes sur 10 (79,6%) et 83,2% de leurs homologues femmes n'ont aucun niveau d'instruction. En revanche, pour les hommes chefs de ménage 10,4% ont atteint le cycle primaire, 4,2% le cycle moyen, 2,7% le cycle secondaire et 1,5% le niveau supérieur. Alors que pour les femmes chefs de ménages du milieu rural, 10,7% ont le niveau primaire, 3,4% le niveau moyen, 1,2% le niveau secondaire et 0,5% le niveau supérieur.

Tableau X6 : Répartition des chefs de ménages agricoles par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			National		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Sans niveau	53,1	64,4	55,9	79,6	83,2	80,0	71,9	73,6	72,2
Préscolaire	0,7	0,4	0,6	1,6	0,8	1,5	1,3	0,6	1,2
Primaire	18,2	19,6	18,5	10,4	10,7	10,4	12,7	15,3	13,1
Moyen	10,1	8,4	9,7	4,2	3,4	4,1	5,9	6,0	5,9
Secondaire	9,2	4,7	8,1	2,7	1,2	2,6	4,6	3,0	4,4
Supérieur	8,7	2,4	7,1	1,5	0,5	1,4	3,6	1,5	3,3
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif total	221 403	74 328	295 731	542 550	71 357	613 907	763 952	145 685	909 638

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.3.1.4. TYPE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DU CHEF DE MÉNAGE AGRICOLE

Au niveau national, 90,5% des chefs de ménage agricole n'ont suivi aucune formation professionnelle (formelle ou informelle). La proportion de chefs de ménage agricole hommes n'ayant pas reçu une formation professionnelle est de 89,9% et 93,6% pour les femmes. Par contre, 6,0% des chefs de ménage agricole ont suivi une formation professionnelle, avec 6,3% pour les hommes 4,3% pour les femmes.

Dans le milieu urbain, la proportion de chefs de ménage agricole n'ayant suivi aucune formation est de 82,4%. Elle est évaluée à 79,6% chez les hommes et 90,6% pour les femmes. Cependant, 12,1% des chefs de ménage agricole ont suivi une formation professionnelle formelle, avec 14,0% pour les hommes et 6,6% pour les femmes.

En milieu rural, la situation est marquée aussi par une faible participation des chefs de ménage agricole à une formation professionnelle formelle. Ainsi, dans l'ensemble 94,5% n'ont pas reçu de formation, soit 94,2% pour les hommes et 96,6% pour les femmes. Toutefois, la proportion de chefs de ménage agricole ayant suivi une formation formelle est de 3,1%, avec 3,2% d'hommes et 2,0% de femmes.

Tableau X7 : Répartition des chefs de ménage agricole par type de formation professionnelle selon le milieu de résidence et le sexe

Type de formation professionnelle	Urbain			Rural			National		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucune	79,6	90,6	82,4	94,2	96,6	94,5	89,9	93,6	90,5
Formation formelle	14,0	6,6	12,1	3,2	2,0	3,1	6,3	4,3	6,0
Formation informelle	6,4	2,8	5,5	2,6	1,4	2,5	3,7	2,1	3,4
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif total	221 403	74 328	295 731	542 550	71 357	613 907	763 952	145 685	909 638

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.3.2. Taille des ménages agricoles et caractéristiques des chefs de ménage

X.3.2.1. TAILLE DES MÉNAGES AGRICOLES ET SEXE DU CHEF DE MÉNAGE

Au niveau national, la répartition des ménages agricoles laisse apparaître que plus de la moitié (56,0%) ont une taille comprise entre 1 et 10 membres. Les ménages de taille allant de 11 à 20 personnes représentent plus du tiers (34,5%), tandis que les ménages de plus de 21 personnes sont évalués à 9,5%.

La proportion d'hommes qui dirigent des ménages de taille inférieure ou égale à 10 membres est de 53,7%. Les femmes responsables de ménages dont la taille est comprise entre 1 à 10 membres représentent 67,9%.

À l'inverse, 0,2% des hommes sont à la tête de ménages de grande taille (51 et plus) et pour les femmes chefs de ménages la proportion est négligeable.

Tableau X8 : Répartition des ménages agricoles par taille selon le sexe du chef de ménage

Taille du ménage	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1-10	410 448	53,7	98 936	67,9	509 384	56,0
11-20	273 722	35,8	39 666	27,2	313 388	34,5
21-30	61 369	8,0	6 028	4,1	67 397	7,4
31-40	13 432	1,8	869	0,6	14 301	1,6
41-50	3 270	0,4	143	0,1	3 413	0,4
51 et plus	1 711	0,2	43	0,01	1 754	0,2
Total	763 952	100,0	145 685	100,0	909 638	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.3.2.2. TAILLE DES MÉNAGES AGRICOLES ET GROUPE D'ÂGE DU CHEF DE MÉNAGE

L'analyse de la taille des ménages agricoles en fonction de la structure par âge des chefs de ménages, met en évidence l'existence de disparités dans leur répartition. En effet, quel que soit le groupe d'âge, la taille de ménage la plus fréquente est celle comprise entre 1 à 10 personnes (56,0%), avec des proportions qui varient entre 90,2% chez les Moins de 25 ans et 44,4% chez les 60 ans et plus.

A l'opposé, la proportion des chefs de ménage agricole diminue pour toutes les tranches d'âge au fur et à mesure que la taille augmente. Ainsi, les plus faibles proportions sont observées dans les ménages dont la taille est supérieure à 20 personnes, avec des proportions inférieures à 5% chez les Moins de 35 ans.

Tableau X9 : Répartition des ménages agricoles par taille selon le groupe d'âge du chef de ménage

Taille des ménages	Groupes d'âge				
	Moins de 25 ans	25-34 ans	35-59 ans	60 ans et plus	Total
1-10	90,2	77,4	57,8	44,4	56,0
11-20	9,0	20,4	34,2	40,4	34,5
21-30	0,6	1,8	6,4	11,4	7,4
31-40	0,1	0,2	1,2	2,7	1,6
41-50	0,01	0,1	0,3	0,7	0,4
51 et plus	0,01	0,03	0,1	0,4	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.3.2.3. TAILLE DES MÉNAGES AGRICOLES ET NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MÉNAGE

Dans l'ensemble, l'analyse de la taille des ménages indique des variations selon le niveau d'instruction des chefs de ménage. Ainsi, les plus fortes proportions concernent plus les ménages dont la taille est inférieure ou égale à 10 personnes (56,0%), quel que soit le niveau d'instruction, avec 72,5% pour le supérieur, 67,0% pour le secondaire, 63,8% pour le moyen, 60,4% pour le primaire, 53,2% pour les sans niveau et 50,5% pour le préscolaire.

Par contre, les proportions baissent pour tous les niveaux d'instruction, lorsque les tailles des ménages augmentent. Par conséquent, les ménages dont la taille dépasse 30 personnes sont

moins fréquents, avec des proportions qui s'établissent à moins de 5%, indépendamment du niveau d'instruction.

Tableau X10 : Répartition des ménages agricoles par taille selon le niveau d'instruction du Chef de ménage

Groupes d'âge	Sans niveau	Préscolaire	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	Total
1-10	53,2	50,5	60,4	63,8	67,0	72,5	56,0
11-20	36,2	39,0	32,1	29,5	27,2	22,9	34,5
21-30	8,1	8,2	6,0	5,4	4,7	3,6	7,4
31-40	1,8	1,8	1,1	1,0	0,9	0,7	1,6
41-50	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4
51 et plus	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.3.2.4. TAILLE DES MENAGES AGRICOLES ET MILIEU DE RÉSIDENCE

Plus de la moitié des ménages agricoles (56,0%) présentent une taille inférieure ou égale à 10 personnes. Par ailleurs, la même situation est observée aussi bien en milieu urbain (58,9%) qu'en zone rurale (54,6%).

En revanche, les ménages agricoles de 30 personnes et plus, représentent seulement 2,1% au niveau national, 1,8% dans le milieu urbain et 2,3% pour le milieu rural.

Tableau X11 : Répartition des ménages agricoles par taille selon le milieu de résidence

Taille du ménage	Urbain		Rural		National	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1-10	174 069	58,9	335 315	54,6	509 384	56,0
11-20	96 038	32,5	217 351	35,4	313 388	34,5
21-30	20 265	6,9	47 132	7,7	67 397	7,4
31-40	4 082	1,4	10 219	1,7	14 301	1,6
41-50	860	0,3	2 553	0,4	3 413	0,4
51 et plus	416	0,1	1 338	0,2	1 754	0,2
Total	295 731	100,0	613 907	100,0	909 638	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.3.2.5. TAILLE DES MENAGES AGRICOLES PAR RÉGION

L'analyse de la taille des ménages agricoles par région montre que Thiès (11,7%), Saint-Louis (11,0%), Louga (10,8%) et Dakar (10,4%) abritent les plus grandes proportions de ménages agricoles dont la taille est comprise entre 1 et 10 personnes. À l'inverse, les régions de Kaffrine (5,7%), Matam (5,1%), Sédhiou (3,0%) et Kédougou (2,1%) présentent les proportions les plus faibles de ménages agricoles de taille inférieure ou égale à 10 individus.

S'agissant des ménages agricoles de grande taille (51 personnes et plus), les régions de Tambacounda (32,9%), Matam (13,6%) et Kolda (9,2%), concentrent l'essentiel de ces ménages. Par contre, les régions de Ziguinchor (0,9%), Saint-Louis (2,5%), Dakar et Fatick (3,0% chacune), enregistrent les plus faibles proportions de ménages agricoles dont la taille est supérieure à 50 personnes.

Tableau X12 : Répartition des ménages agricoles par région selon la taille (personne)

Région	Taille du ménage													
	1-10		11-20		21-30		31-40		41-50		51 et +		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	52 962	10,4	26 909	8,6	5 809	8,6	1 003	7,0	176	5,2	52	3,0	86 912	9,6
Ziguinchor	33 921	6,7	10 051	3,2	1 204	1,8	182	1,3	28	0,8	15	0,9	45 402	5,0
Diourbel	36 042	7,1	29 948	9,6	7 214	10,7	1 499	10,5	296	8,7	98	5,6	75 098	8,3
Saint-Louis	56 006	11,0	23 756	7,6	3 625	5,4	618	4,3	121	3,5	45	2,5	84 170	9,3
Tambacounda	29 596	5,8	20 611	6,6	5 747	8,5	1 896	13,3	640	18,8	578	32,9	59 069	6,5
Kaolack	36 237	7,1	31 257	10,0	7 064	10,5	1 379	9,6	261	7,6	92	5,2	76 289	8,4
Thiès	59 588	11,7	39 517	12,6	9 289	13,8	1 935	13,5	422	12,4	116	6,6	110 867	12,2
Louga	55 060	10,8	24 884	7,9	4 103	6,1	737	5,2	133	3,9	47	2,7	84 964	9,3
Fatick	34 927	6,9	23 174	7,4	4 728	7,0	825	5,8	174	5,1	53	3,0	63 880	7,0
Kolda	33 979	6,7	23 606	7,5	4 810	7,1	995	7,0	273	8,0	162	9,2	63 824	7,0
Matam	25 839	5,1	17 917	5,7	4 758	7,1	1 364	9,5	417	12,2	239	13,6	50 535	5,6
Kaffrine	29 180	5,7	23 792	7,6	4 440	6,6	766	5,4	131	3,8	63	3,6	58 373	6,4
Kédougou	10 582	2,1	4 040	1,3	861	1,3	243	1,7	73	2,1	72	4,1	15 871	1,7
Sédhiou	15 466	3,0	13 925	4,4	3 744	5,6	859	6,0	268	7,8	122	7,0	34 385	3,8
Total	509 384	100,0	313 388	100,0	67 397	100,0	14 301	100,0	3 413	100,0	1 754	100,0	909 638	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.3.2.6. DESCRIPTION DES MÉNAGES AGRICOLES SELON L'EMPLACEMENT DU PRINCIPAL LIEU D'EXPLOITATION

Au Sénégal, la plupart des ménages agricoles pratiquent l'agriculture dans le village/quartier (36,7%) ou dans la commune de résidence du ménage, hors du village/quartier, (27,3%). L'emplacement du principal lieu d'exploitation de la culture pluviale varie en fonction de la région. En effet, à l'instar du niveau national, la culture pluviale est plus pratiquée dans le village/quartier, notamment au niveau des régions de Ziguinchor (46,9%), Thiès (44,1%), Sédhiou (42,4%) et Fatick (42,3%). Tandis que la pratique de la culture pluviale dans la commune (hors du village/quartier de résidence), concerne plus les régions de Saint-Louis (34,5%), Diourbel (33,2%), Kaolack (32,8%) et Kaffrine (32,3%). Pour la pratique de la culture pluviale à l'extérieur de la concession ou dans un environnement immédiat, les proportions les plus élevées sont observées dans les régions de Matam (33,7%) et Kolda (31,1%).

Par contre, la pratique de la culture pluviale est plus faible en dehors de la commune pour toutes les régions, sauf pour Dakar où, pour près de la moitié des ménages agricoles (47,8%), l'emplacement du principal lieu d'exploitation se situe hors de la commune de résidence.

Tableau X13 : Répartition des ménages agricoles pratiquant la culture pluviale par région selon l'emplacement du principal lieu d'exploitation

Région	Culture pluviale										Effectif total
	Dans la concession		Extérieur de la concession / environnement immédiat		Dans le village/ quartier		Dans la commune		Hors de la commune		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Dakar	352	5,4	463	7,2	1 931	29,9	630	9,7	3 085	47,8	6 460
Ziguinchor	4 717	15,2	6 068	19,5	14 597	46,9	4 536	14,6	1 187	3,8	31 106
Diourbel	2 868	5,7	10 327	20,6	17 785	35,5	16 601	33,2	2 481	5,0	50 063

Région	Culture pluviale										Effectif total
	Dans la concession		Extérieur de la concession / environnement immédiat		Dans le village/ quartier		Dans la commune		Hors de la commune		
Saint-Louis	1 948	6,6	7 014	23,8	9 179	31,1	10 168	34,5	1 161	3,9	29 471
Tambacounda	4 962	9,3	15 512	29,0	19 538	36,6	11 843	22,2	1 597	3,0	53 452
Kaolack	4 695	7,5	12 093	19,4	22 701	36,5	20 398	32,8	2 301	3,7	62 188
Thiès	2 457	3,7	13 018	19,4	29 535	44,1	19 504	29,1	2 452	3,7	66 967
Louga	4 380	7,1	18 480	29,8	20 120	32,4	17 511	28,2	1 595	2,6	62 086
Fatick	2 999	5,4	11 753	21,0	23 710	42,3	15 264	27,2	2 321	4,1	56 046
Kolda	4 658	8,2	17 654	31,1	18 729	33,0	13 667	24,1	2 109	3,7	56 817
Matam	4 180	10,8	13 030	33,7	10 165	26,3	10 165	26,3	1 081	2,8	38 621
Kaffrine	4 362	8,1	11 171	20,8	18 680	34,8	17 347	32,3	2 162	4,0	53 722
Kédougou	2 460	16,7	4 222	28,7	4 798	32,6	2 648	18,0	602	4,1	14 731
Sédhiou	3 133	9,9	7 301	23,1	13 413	42,4	7 101	22,4	711	2,2	31 658
Total	48 170	7,9	148 106	24,1	224 881	36,7	167 385	27,3	24 846	4,1	613 388

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.4. GRANDES CULTURES PRATIQUÉES

X.4.1. ménages agricoles selon le nombre de parcelles POSSEDEES

Il ressort de l'analyse du nombre de parcelles possédées que 54,9% des ménages agricoles possèdent un nombre de parcelles compris entre 1 et 3. Toutefois, cette répartition cache des disparités selon le milieu de résidence. En effet, en milieu rural plus de la moitié des ménages agricoles (63,5%) possèdent entre 1 et 3 parcelles. Dans le milieu urbain, les ménages agricoles disposant de 1 à 3 parcelles représentent 37,0%. Cependant, il faut noter aussi que 56,1% des ménages agricoles du milieu urbain et 8,5% de ceux du milieu rural, ne possèdent pas de parcelles.

Tableau X14 : Répartition des ménages agricoles par nombre de parcelles possédées selon le milieu de résidence

Nombre de parcelles possédées	Urbain		Rural		National	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0	166 004	56,1	52 132	8,5	218 136	24,0
1	73 264	24,8	145 966	23,8	219 230	24,1
2	25 148	8,5	142 859	23,3	168 007	18,5
3	11 091	3,8	100 712	16,4	111 802	12,3
4	6 135	2,1	59 231	9,6	65 366	7,2
5	4 587	1,6	42 925	7,0	47 512	5,2
06-10	5 812	2,0	51 739	8,4	57 551	6,3
11-20	2 241	0,8	12 531	2,0	14 772	1,6
21-35	774	0,3	3 478	0,6	4 252	0,5
36-49	175	0,1	972	0,2	1 147	0,1
50 ou plus	501	0,2	1 362	0,2	1 863	0,2
Total	295 731	100,0	613 907	100,0	909 638	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.4.2. ménages agricoles selon le nombre de parcelles EXPLOITEES

✓ Nombre de parcelles exploitées par les ménages agricoles

Les résultats du tableau X15 indiquent que près de 7 ménages agricoles sur 10 (69,2%) exploitent un nombre de parcelles compris entre 1 et 3 pour le niveau national. En revanche, la proportion des ménages agricoles qui exploitent plus de 10 parcelles reste faible, quel que soit le milieu de résidence. Par ailleurs, pour les ménages exploitant 50 parcelles et plus, les proportions s'élèvent à 0,4% en milieu urbain et 0,3% pour le milieu rural.

Tableau X15 : Répartition des ménages agricoles par nombre de parcelles exploitées selon le milieu de résidence

Nombre de parcelles exploitées	Urbain		Rural		National	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0	17 404	15,4	24 411	4,3	41 815	6,1
1	47 106	41,7	153 180	26,8	200 286	29,3
2	22 554	19,9	145 546	25,5	168 100	24,6
3	9 745	8,6	95 403	16,7	105 148	15,4
4	5 452	4,8	55 236	9,7	60 688	8,9
5	3 767	3,3	38 268	6,7	42 035	6,1
6-10	4 352	3,8	43 395	7,6	47 748	7,0
11-20	1 536	1,4	10 148	1,8	11 684	1,7
21-35	517	0,5	2 689	0,5	3 206	0,5
36-49	136	0,1	807	0,1	943	0,1
50 ou plus	509	0,4	1 768	0,3	2 277	0,3
Total	113 079	100,0	570 852	100,0	683 931	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

✓ Superficie possédée par les ménages agricoles

La superficie possédée par les ménages agricoles la plus fréquente est de 1-5 ha, elle est détenue par 72,9% des ménages agricoles. **A l'échelle régionale**, les proportions de ménages agricoles qui disposent d'une superficie de 1-5 ha sont plus élevées dans les régions de Matam (85,0%), Kédougou (84,6%), Fatick (78,6%), Saint-Louis (75,9%) et Sédhiou (75,9%). Par contre, les régions de Dakar (53,4%) et Kaffrine (64,0%) enregistrent des proportions de ménages relativement moins importantes qui possèdent une superficie de 1-5 ha. De plus, quelle que soit la région, les proportions de ménages agricoles disposant de 20 ha et plus sont très faibles.

Tableau X16 : Répartition des ménages agricoles par région selon la superficie totale possédée

Région	<1 ha	1-5 ha	6-10 ha	11-20 ha	20 ha et plus	Effectif	% Effectif
Dakar	38,2	53,4	5,6	2,2	0,7	12 032	1,8
Ziguinchor	23,1	70,1	5,2	1,3	0,2	33 835	5,1
Diourbel	8,9	71,9	14,6	4,1	0,4	50 258	7,6
Saint-Louis	16,5	75,9	5,0	1,7	1,0	46 931	7,1
Tambacounda	6,6	71,1	17	4,6	0,7	53 944	8,2
Kaolack	6,1	74,8	15,9	3,0	0,3	63 331	9,6
Thiès	14,8	71,3	11,2	2,5	0,2	76 271	11,6
Louga	7,2	70,1	16,9	5,0	0,7	64 583	9,8
Fatick	7,4	78,6	12,0	1,8	0,2	56 833	8,6

Région	<1 ha	1-5 ha	6-10 ha	11-20 ha	20 ha et plus	Effectif	% Effectif
Kolda	7,0	71,7	16,2	4,2	0,9	58 735	8,9
Matam	9,5	85,0	4,1	1,2	0,2	41 863	6,3
Kafrine	4,1	64,0	24,2	6,7	0,9	53 876	8,2
Kédougou	7,0	84,6	6,6	1,4	0,4	14 336	2,2
Sédhiou	7,7	75,9	12,5	3,4	0,5	32 757	5,0
Total	10,0	72,9	13,2	3,3	0,5	659 585	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

✓ *Superficie exploitée par les ménages agricoles*

Au niveau national, le pourcentage des ménages qui cultivent moins de 1 ha (11,7%) et plus de 5 ha (19,1%) est relativement faible. Cependant, 69,3% des ménages pratiquant des activités agricoles exploitent des superficies comprises entre 1 et 5 ha. Cette même situation est observée dans toutes les régions du Sénégal où plus de la moitié des ménages exploitent une superficie comprise entre 1 et 5 ha, sauf pour Dakar (47,5%).

Il faut noter aussi que dans les régions de Kafrine (10,5%), Louga (7,6%), Diourbel (7,3%), Tambacounda (6,8%) et Kolda (6,6%), une part non négligeable des ménages agricoles cultivent des superficies relativement élevées (11-20 ha). A l'opposé, c'est au niveau des régions de Dakar (40,9%), Ziguinchor (24,6%), Saint-Louis (21,0%), Thiès (16,6%) et Matam (12,2%) où les ménages qui font de l'agriculture exploitent les superficies les plus faibles (<1 ha).

Tableau X17 : Répartition des ménages agricoles par région selon la superficie totale exploitée

Région	<1 ha	1-5 ha	6-10 ha	11-20 ha	20 ha et plus	Effectif	% Effectif
Dakar	40,9	47,5	6,1	4,1	1,4	12 133	1,8
Ziguinchor	24,6	66,5	5,8	2,3	0,8	33 481	5,1
Diourbel	10,9	68,3	13,3	7,3	0,2	50 502	7,6
Saint-Louis	21,0	66,5	6,7	4,4	1,4	47 554	7,2
Tambacounda	7,5	69,6	15,7	6,8	0,5	54 107	8,2
Kaolack	6,5	70,8	17,0	5,4	0,3	63 501	9,6
Thiès	16,6	67,7	11,1	4,2	0,5	76 377	11,6
Louga	9,7	67,9	14,4	7,6	0,4	64 751	9,8
Fatick	8,5	75,0	12,6	3,6	0,3	56 878	8,6
Kolda	7,3	71,1	14,2	6,6	0,7	58 679	8,9
Matam	12,2	79,2	5,0	3,1	0,6	42 078	6,4
Kafrine	5,6	60,9	22,6	10,5	0,4	54 144	8,2
Kédougou	8,7	81,6	6,7	2,7	0,2	14 141	2,1
Sédhiou	9,0	72,2	12,2	5,5	1,2	32 725	5,0
Total	11,7	69,3	12,8	5,7	0,6	661 051	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.4.3. Types de cultures pratiquées et leur saisonnalité

X.4.3.1. TYPES DE CULTURES PRATIQUÉES PAR LES MÉNAGES QUI PRATIQUENT L'AGRICULTURE AU SENS STRICT

Parmi les ménages qui pratiquent l'agriculture au sens strict, la plus grande majorité s'active dans la culture pluviale (91,1%). De plus, sur le plan régional les proportions de ménages agricoles qui s'investissent dans la culture pluviale restent très élevées et varient légèrement d'une région à une autre. Toutefois, les régions de Saint-Louis (55,3%) et Dakar (62,1%) se démarquent nettement des autres avec moins de ménages qui pratiquent la culture pluviale.

Pour la culture irriguée (hors maraichage), les proportions de ménages agricoles qui s'y activent sont relativement faibles (9,8%) au niveau national. Elle est plus pratiquée par les ménages agricoles des régions de Saint-Louis (47,4%) et Matam (14,3%). Par contre, les proportions les moins élevées de ménages agricoles engagés dans la culture irriguée (hors maraichage) sont observées dans les régions de Louga (3,2%), Diourbel (3,4%), Tambacounda (3,9%), Kaffrine (4,4%) et Kaolack (5,3%).

Dans la pratique de la culture maraichère qui mobilise 17,7% des ménages agricoles pratiquant l'agriculture au sens strict, à l'échelle nationale, les régions de Dakar (45,2%), Ziguinchor (39,5%), Saint-Louis (33,9%) et Sédhiou (33,7%) se caractérisent par les plus fortes proportions d'exploitants. En revanche, la pratique de la culture maraichère est moins répandue dans les régions de Diourbel (4,6%), Kaffrine (9,3%) et Kaolack (9,9%), avec des proportions de ménages pratiquants qui varient entre 4,6% et 9,9%.

S'agissant de la culture de décrue, avec les 4,4% de ménages agricoles concernés, elle est pratiquée exclusivement dans les régions de Saint-Louis (31,0%), Matam (24,4%) et Tambacounda (4,5%). Toutefois, la pratique est plus importante dans la région de Saint-Louis.

Par ailleurs, la culture pluviale est plus pratiquée en milieu rural (93,0%), tandis que la culture irriguée (hors maraichage) (14,4%), la culture maraichère (24,4%) et la culture de décrue (6,2%) emploient plus de ménages agricoles qui résident dans le milieu urbain.

Tableau X18 : Répartition des ménages agricoles par région et par milieu de résidence selon le type de culture pratiquée

Région	Culture pluviale		Culture irriguée (hors maraichage)		Culture maraichère		Culture de décrue	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Région								
Dakar	6 460	62,1	2 092	20,1	4 698	45,2	-	-
Ziguinchor	31 106	89,9	3 705	10,7	13 671	39,5	-	-
Diourbel	50 063	97,6	1 725	3,4	2 341	4,6	-	-
Saint-Louis	29 471	55,3	23 390	43,9	18 075	33,9	16 509	31,0
Tambacounda	53 452	97,7	2 140	3,9	5 592	10,2	2 452	4,5
Kaolack	62 188	97,5	3 390	5,3	6 336	9,9	-	-
Thiès	66 967	87,8	5 421	7,1	17 247	22,6	-	-
Louga	62 086	94,9	2 077	3,2	6 233	9,5	-	-
Fatick	56 046	97,3	3 109	5,4	7 876	13,7	-	-
Kolda	56 817	95,7	5 668	9,5	13 320	22,4	-	-
Matam	38 621	86,4	6 321	14,1	5 607	12,5	10 927	24,4

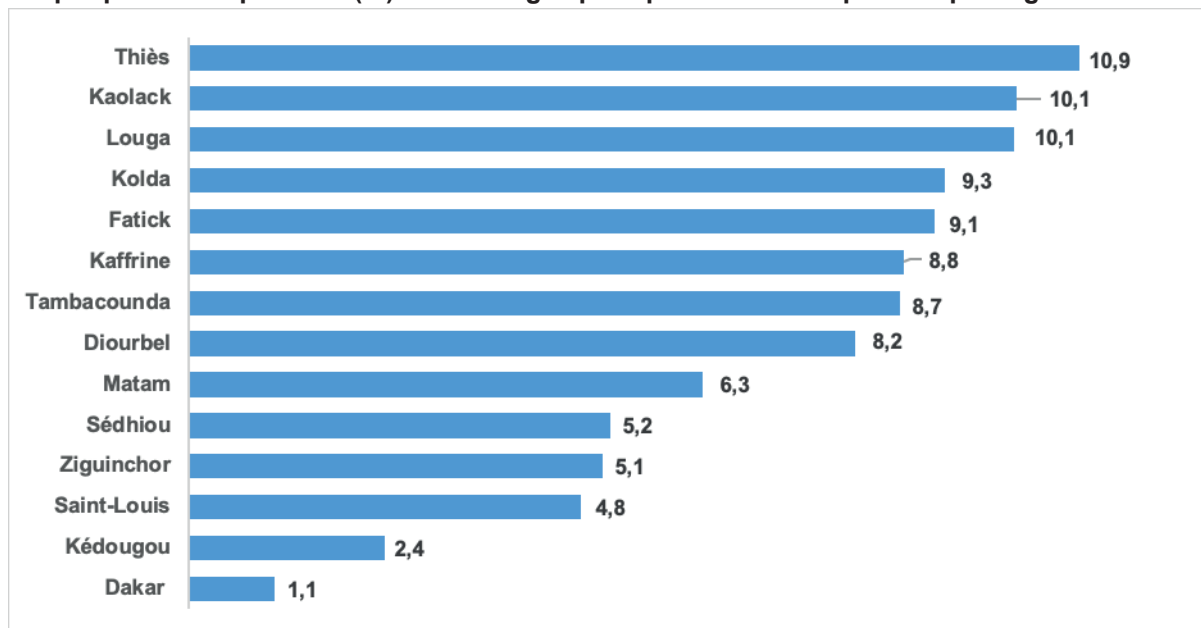
Région	Culture pluviale		Culture irriguée (hors maraichage)		Culture maraichère		Culture de décrue	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kaffrine	53 722	98,3	2 425	4,4	5 080	9,3	-	-
Kédougou	14 731	97,9	775	5,2	2 248	14,9	-	-
Sédhiou	31 658	95,9	3 551	10,8	11 119	33,7	-	-
Milieu de résidence								
Urbain	85 750	80,4	15 351	14,4	26 027	24,4	6 638	6,2
Rural	527 638	93,0	50 437	8,9	93 415	16,5	23 250	4,1
National	613 388	91,0	65 788	9,8	119 442	17,7	29 888	4,4

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.4.3.2. CULTURES PLUVIALES PRATIQUÉES

L'analyse de la contribution de chaque région dans la pratique des activités agricoles sous pluie par région, met en évidence l'existence de variations non moins importantes. En effet, la proportion des ménages qui pratiquent la culture pluviale sont plus concentrés dans les régions de Thiès (10,9 %), Kaolack (10,1%), Louga (10,1%), Kolda (9,3%), Fatick (9,1%), Kaffrine (8,8%), Tambacounda (8,7%), Diourbel (8,2%). Par contre, dans les régions de Kédougou (2,4%) et Dakar (1,1%) la pratique de la culture pluviale est moins importante.

Graphique X1 : Répartition (%) des ménages pratiquant la culture pluviale par région

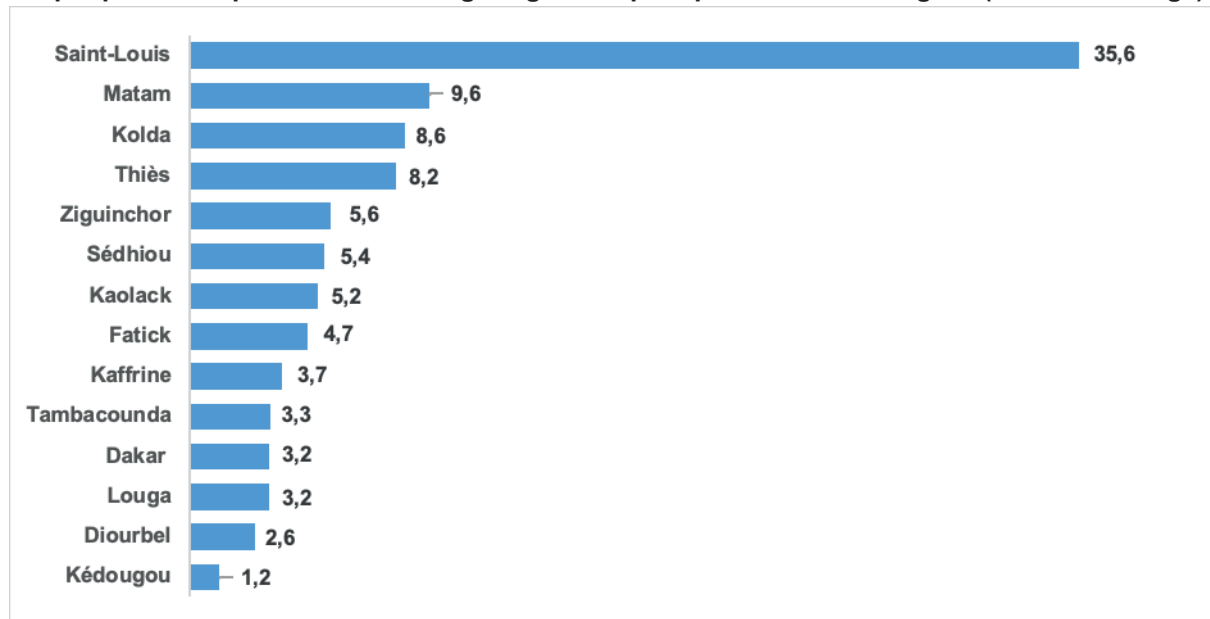


Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.4.3.3. CULTURES IRRIGUÉES (HORS MARAICHAGE) PRATIQUÉES

La répartition du poids des régions dans la pratique de la culture irriguée (hors maraichage) laisse apparaître que les ménages de la région de Saint-Louis (36,8%) s'adonnent plus à cette activité agricole. En revanche, les régions de Kédougou (1,2%), Diourbel (2,6%), Louga (3,2%), Dakar (3,2%), Tambacounda (3,3%) se singularisent par les plus faibles contributions dans la proportion de ménages agricoles qui pratiquent la culture irriguée (hors maraichage).

Graphique X2 : Répartition des ménages agricoles pratiquant la culture irriguée (hors maraîchage)

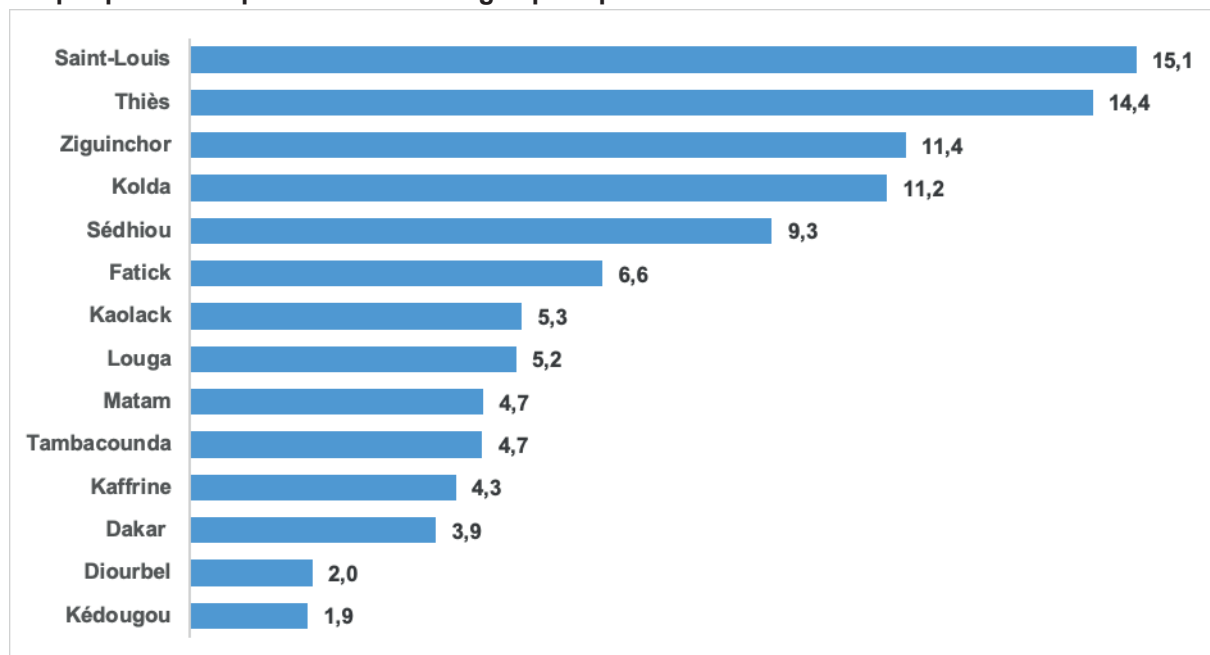


Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.4.3.4. CULTURES MARAICHÈRES PRATIQUÉES

Les ménages agricoles qui évoluent dans la culture maraîchère sont plus fréquents dans les régions de Saint-Louis, Thiès, Ziguinchor et Kolda. En effet, la contribution des ménages agricoles qui résident dans ces régions dans la culture maraîchère varie entre 11,2% et 15,1%. A l’opposé, les plus faibles proportions de ménages agricoles qui pratiquent la culture maraîchère concernent les régions de Kédougou (1,9%) et Diourbel (2,0%).

Graphique X3 : Répartition des ménages pratiquant la culture maraîchère



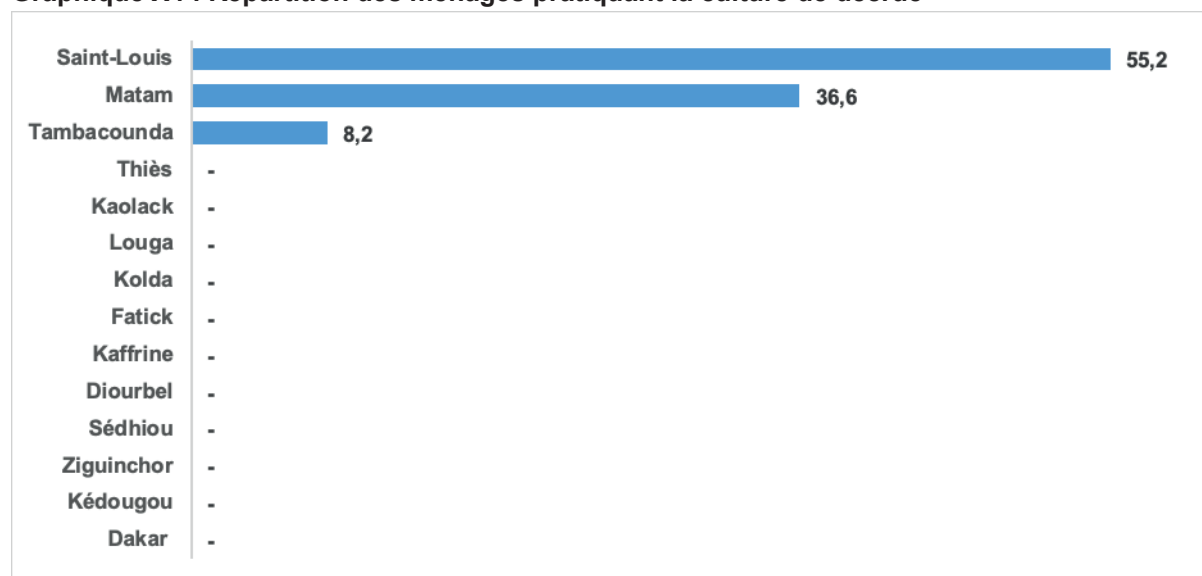
Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.4.3.5. CULTURES DE DÉCRUE PRATIQUÉES

La région de Saint-Louis contribue plus avec 55,2% des ménages agricoles qui pratiquent la culture de décrue. Pour la région de Matam, la contribution des ménages agricoles dans la culture de décrue s'élève à 36,6%. A l'inverse, la culture de décrue est moins pratiquée dans la région de Tambacounda. En effet, la proportion de ménages agricoles de cette région qui évolue dans cette activité agricole s'établit à 8,2%.

Par ailleurs, la culture de décrue n'est pratiquée que dans les régions disposant de zones de décrue occasionnées par la sortie du fleuve Sénégal de son lit, comme c'est le cas dans la région de Saint-Louis. Il en est de même au niveau de la région de Tambacounda où c'est dans le département de Bakel où la culture de décrue se pratique.

Graphique X4 : Répartition des ménages pratiquant la culture de décrue



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.4.4. Type de matériels agricoles possédés par les ménages pratiquants l'Agriculture au sens strict

A l'échelle nationale 11,9% des ménages agricoles pratiquant l'agriculture déclarent posséder du matériel agricole motorisé et 72,4% disposent du matériel attelé. Cette répartition cache des disparités entre les régions. En effet, un début de motorisation des pratiques culturales est constaté dans les régions de Dakar (31,4%), Thiès (17,8%), Saint-Louis (14,6%), Louga (13,1%), Diourbel (12,3%) et Tambacounda (12,3%), avec un niveau de pénétration qui dépasse la moyenne nationale. Pour le matériel attelé, les régions de Kaffrine (87,0%), Fatick (84,6%), Louga (84,3%), Diourbel (83,5%), Kaolack (82,7%) et Tambacounda (81,8%), affichent les plus fortes proportions de ménages qui possèdent du matériel agricole attelé.

Par contre, les plus faibles proportions de ménages agricoles possédant du matériel motorisé sont observées dans les régions de Ziguinchor (6,2%), Sédhiou (7,8%), Matam (8,7%) et Fatick (9,0%). De plus, la région de Ziguinchor se distingue des autres par la plus faible proportion de ménages agricoles qui disposent de matériel attelé (17,9%).

L'analyse de la possession de matériel agricole par les ménages qui pratiquent une activité agricole, met en évidence l'existence de disparités selon le milieu de résidence. Ainsi, la pro-

portion de ménages qui possèdent du matériel agricole motorisé est évaluée 15,8% dans le milieu urbain, alors que dans la zone rurale où la possession de matériel agricole attelé est plus fréquente, elle s'élève à 76,2%.

Tableau X19 : Répartition des ménages agricoles par région et par milieu de résidence selon le type de matériels agricoles possédés.

Zone de résidence	Motorisé ²		Attelé ³		Total ménages
	Effectif	%	Effectif	%	
Région					
Dakar	3 952	31,4	5 669	45,0	12 601
Ziguinchor	2 295	6,2	6 412	17,3	36 976
Diourbel	6 328	12,3	43 007	83,5	51 488
Saint-Louis	7 980	14,6	32 600	59,7	54 633
Tambacounda	6 760	12,3	44 911	81,8	54 912
Kaolack	6 859	10,7	52 877	82,7	63 934
Thiès	13 908	17,8	57 199	73,2	78 185
Louga	8 570	13,1	55 303	84,3	65 586
Fatick	5 233	9,0	49 004	84,6	57 919
Kolda	5 856	9,8	42 852	71,8	59 695
Matam	3 887	8,7	30 870	68,8	44 837
Kaffrine	5 639	10,3	47 552	87,0	54 683
Kédougou	1 541	10,2	7 988	53,0	15 070
Sédhiou	2 619	7,8	19 020	56,9	33 414
Milieu de résidence					
Urbain	17 845	15,8	60 227	53,3	113 079
Rural	63 582	11,1	435 037	76,2	570 852
National	81 427	11,9	495 263	72,4	683 931

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.4.5. Type de matériels agricoles utilisés par les ménages pratiquants

Au total, 21,6% des ménages déclarent utiliser du matériel agricole motorisé et 76,5% font recours au matériel agricole attelé. Ainsi, la plupart des ménages utilisent du matériel agricole attelé. Dans le milieu rural, plus de trois quart des ménages (79,0%) utilisent du matériel agricole attelé et 21,1% des ménages ruraux optent pour le matériel agricole motorisé. En milieu urbain, la mécanisation de l'agriculture touche 24,2% des ménages agricoles, tandis que l'utilisation du matériel attelé concerne plus de la moitié (56,6%) des ménages urbains.

2 Tracteur
Matériel de traitement phytosanitaire (exemple : pulvérisateurs)
Polyculteur
Décortiqueuse
Moissonneuse/batteuse
Motopompe.
3 Traction animale
Semoir
Houe/Charrue
Charrette.

Tableau X20 : Répartition des ménages agricoles par milieu de résidence selon le type de matériels agricoles utilisés.

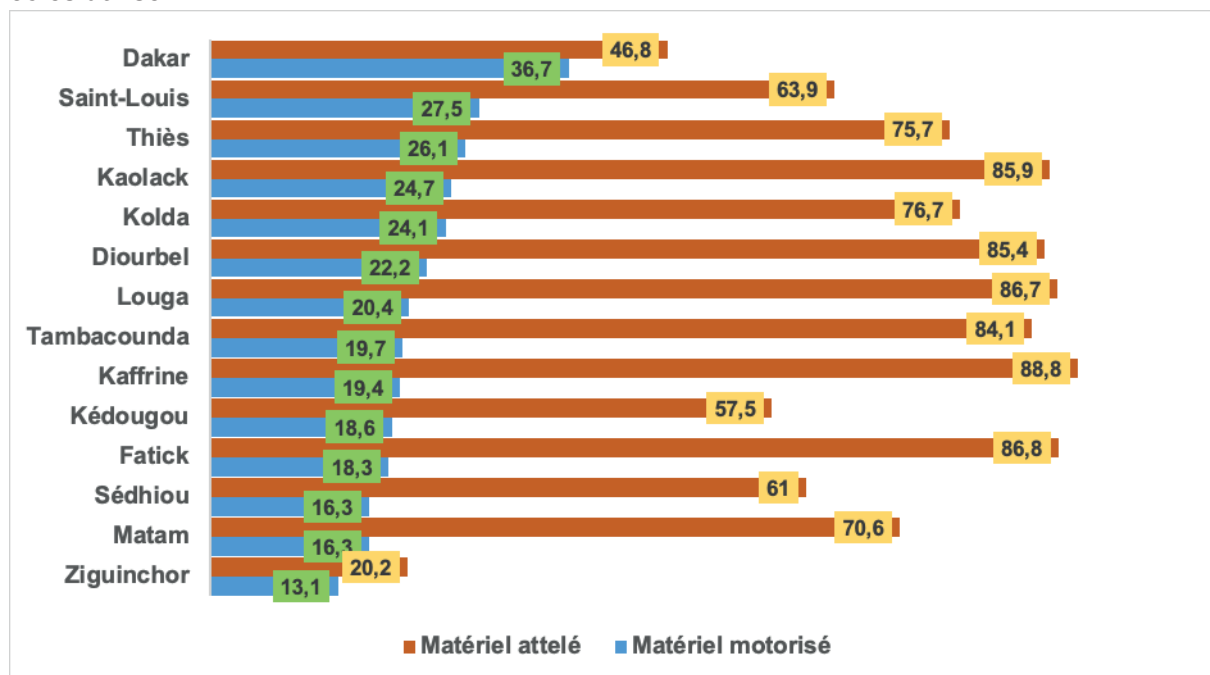
Milieu de résidence	Motorisé		Attelé		Total
	Effectif	%	Effectif	%	
Milieu de résidence					
Urbain	27318	24,2	64020	56,6	113079
Rural	120241	21,1	450699	79,0	570852
National	147 559	21,6	514 719	75,3	683 931

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

A l'échelle régionale, Dakar se distingue par la proportion de ménages qui utilisent du matériel agricole motorisé la plus importante (36,7%). A l'opposé, la région de Ziguinchor affiche la plus faible proportion de ménages qui font recours au matériel agricole motorisé (13,1%) pour la réalisation des activités agricoles. Par ailleurs, la différence entre Dakar et les autres régions en matière d'utilisation de matériel agricole motorisé est très importante. En effet, elle varie entre 9,2% et 23,6%.

Cependant, dans presque toutes les régions sauf Dakar (46,8%) et Ziguinchor (20,2%), plus de la moitié des ménages qui pratiquent l'agriculture hors élevage, pêche et aquaculture utilisent du matériel agricole attelé.

Graphique X5 : Proportion des ménages agricoles par région selon le type de matériels agricoles utilisés



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.5. HORTICULTURE

X.5.1. Maraichage et floriculture

X.5.1.1. MARAICHAGE ET FLORICULTURE EN CONTRE SAISON FROIDE (OCTOBRE À MARS)

Les spéculations les plus cultivées au niveau national en contre saison froide comprennent : l'oignon (47,5%), la tomate (47,4%), le piment (46,1%), le bissap (44,1%), l'aubergine amère (JAXATOU) (40,9%), le gombo (38,5%), la laitue ou salade (32,6%) et le chou (32,5%). En revanche, la courge (3,8%), la fraise (4,3%), le melon (6,0%), le haricot vert (7,4%), et le persil (9,6%) constituent les cultures maraîchères les moins pratiquées durant la contre saison froide.

Par ailleurs, la répartition des ménages agricoles qui pratiquent le maraîchage ou la floriculture pendant la contre-saison froide, selon le type de produit, présente quelques disparités entre les régions. En effet, la culture de l'oignon, de la tomate, du piment, du bissap, de l'aubergine amère (JAXATOU), du gombo, de la laitue/salade et du chou, dominant dans la plupart des régions durant la contre-saison froide. Cependant, il y a des spécificités qui se dessinent dans les régions dans la pratique de certaines spéculations.

Ainsi, la culture de l'oignon et de la tomate mobilise plus de la moitié des ménages agricoles des régions de Louga (58,6%), Ziguinchor (58,3%), Thiès (55,6%), Fatick (52,8%) et Sédhiou (52,0%). Tandis qu'un ménage sur deux des régions de Ziguinchor, Tambacounda, Kolda, Kédougou et Sédhiou, s'investit dans la culture du gombo et du piment. Alors que pour l'aubergine amère (JAXATOU) et le chou, il s'agit plus des ménages agricoles des régions de Ziguinchor (59,6%) et Kédougou (55,2%) pour la première spéculation et ceux de Matam (50,2%) pour la seconde spéculation.

Tableau X21 : Répartition (%) des ménages agricoles pratiquant le maraîchage ou la floriculture durant la contre saison froide par région et par milieu de résidence selon le type de produit

Zone de résidence	Plantes ornementales	Oignon	Aubergine amère (JAXATOU)	Aubergine douce	chou	Pomme de terre	Gombo	Piment	Fraise	Melon	Pastèque	Tomate	Carotte	Navet	Concombre	
Région																
Dakar	30,7	37,0	33,4	29,9	34,8	19,6	24,7	36,9	8,3	9,6	12,4	42,9	22,7	27,0	23,8	
Ziguinchor	14,4	58,3	59,6	34,8	35,8	13,4	62,2	64,1	3,9	4,1	5,6	64,0	23,0	26,6	28,8	
Diourbel	22,9	36,4	29,6	24,6	25,1	11,4	20,9	32,1	7,3	9,0	11,2	39,6	15,9	25,2	13,5	
Saint-Louis	13,9	55,6	26,9	22,8	29,8	6,2	29,1	34,8	3,1	9,1	16,1	40,0	14,0	18,7	16,8	
Tambacounda	21,0	44,5	48,4	34,8	42,8	11,3	52,8	56,4	5,6	7,5	12,3	46,2	22,4	21,8	25,3	
Kaolack	18,8	32,7	35,6	24,5	22,5	8,4	32,4	43,7	5,1	6,5	12,1	49,5	13,7	25,4	22,1	
Thiès	15,8	55,6	45,0	37,0	47,2	34,4	21,9	43,0	4,7	5,5	8,6	52,7	30,7	34,4	20,1	
Louga	12,2	58,6	44,7	33,9	45,7	36,7	17,2	47,4	5,0	8,4	21,4	55,6	40,2	40,2	16,1	
Fatick	19,1	52,8	36,7	27,7	28,6	11,4	31,2	48,9	3,4	4,3	7,9	52,4	9,3	19,9	14,6	
Kolda	11,9	27,4	37,3	16,7	16,4	8,5	53,2	45,4	3,0	2,9	3,9	34,7	11,1	7,8	14,9	
Matam	23,0	49,5	37,3	29,2	50,2	8,8	35,7	36,5	4,5	7,2	13,7	50,1	32,0	39,4	15,0	
Kaffrine	15,0	16,5	31,9	22,8	15,4	5,8	28,6	37,3	4,3	4,4	9,5	29,5	9,5	15,4	10,7	
Kédougou	22,7	51,2	55,2	34,9	48,5	12,2	67,8	60,0	6,6	8,4	8,3	46,2	21,6	14,0	19,8	

Zone de résidence	Plantes ornementales	Oignon	Aubergine amère (JAXATOU)	Aubergine douce	chou	Pomme de terre	Gombo	Piment	Fraise	Melon	Pastèque	Tomate	Carotte	Navet	Concombre
Région															
Sédhiou	13,6	52,0	47,0	22,2	21,2	8,0	56,1	54,3	3,7	3,5	6,7	48,0	15,7	14,3	16,5
Milieu de résidence															
Urbain	22,1	39,1	35,9	27,3	30,8	14,2	34,8	39,9	5,2	7,1	9,9	43,6	18,3	21,9	21,3
Rural	14,7	49,9	42,3	28,1	33,0	14,8	39,5	47,9	4,0	5,6	10,3	48,5	20,4	23,6	18,1
National (%)	16,4	47,5	40,9	27,9	32,5	14,7	38,5	46,1	4,3	6,0	10,2	47,4	19,9	23,2	18,8

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

La culture du bissap et de la Laitue/Salade en contre saison froide concerne plus de la moitié des ménages agricoles des régions de Ziguinchor, Tambacounda, Matam, Kédougou et Sédhiou.

Tableau X22 : Répartition (%) des ménages agricoles pratiquant le maraîchage ou la floriculture durant la contre saison froide par région et par milieu de résidence selon le type de produit

Zone de résidence	Laitue/Salade	Riz Irrigüe	Bissap	Haricot vert	Mais	Courge	Poivron	Persil	Arachide	Autres espèces de cultures irriguées, maraichères ou florales
Région										
Dakar	34,7	6,4	30,3	12,9	11,6	6,8	28,8	30,7	11,2	11,2
Ziguinchor	52,2	4,5	63,3	8,3	6,6	3,6	43,2	8,2	6,2	3,4
Diourbel	37,5	6,7	38,9	9,0	13,5	6,2	17,7	10,2	16,0	7,7
Saint-Louis	21,1	40,8	31,6	5,1	14,1	4,0	17,1	7,6	11,0	4,7
Tambacounda	52,2	6,8	54,5	11,3	27,9	4,4	19,9	9,1	20,6	4,4
Kaolack	45,0	3,7	43,9	5,2	12,8	3,8	13,7	6,8	13,6	3,7
Thiès	23,1	2,7	39,4	9,6	8,1	5,3	31,3	18,2	12,8	3,8
Louga	24,3	2,1	39,4	5,1	6,1	2,3	27,0	10,2	13,6	3,4
Fatick	37,7	2,3	46,0	4,7	6,5	2,3	18,0	3,6	9,7	2,3
Kolda	19,1	5,1	42,5	4,3	9,6	2,1	11,4	2,8	9,0	2,3
Matam	48,2	26,2	53,2	19,4	34,4	4,0	12,2	18,3	12,9	3,7
Kaffrine	26,5	3,2	33,9	4,0	13,9	3,3	6,9	4,6	13,1	3,2
Kédougou	53,8	8,9	33,0	11,5	18,0	6,3	10,3	6,2	14,9	3,2
Sédhiou	30,8	6,6	56,2	4,4	10,9	2,6	21,9	3,5	10,3	3,3
Milieu de résidence										
Urbain	33,4	11,7	38,0	9,6	12,9	4,3	23,2	14,9	10,6	0,1
Rural	32,4	10,7	45,9	6,7	11,9	3,6	21,9	8,1	11,7	0,0
National (%)	32,6	10,9	44,1	7,4	12,1	3,8	22,2	9,6	11,4	3,9

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Par ailleurs, quel que soit le milieu de résidence, une part non négligeable des ménages agricoles pratique la culture de l'oignon, de la tomate, du piment, du bissap, de l'aubergine amère (JAXATOU), du gombo, de la laitue/salade et du chou. Cependant, excepté le riz irrigué, pour toutes les autres spéculations cultivées, il faut noter que les proportions de ménages agricoles concernés sont plus élevées dans le milieu rural.

X.5.1.2. MARAICHAGE ET FLORICULTURE EN CONTRE SAISON CHAUDE (AVRIL À JUIN)

Au niveau national, les spéculations les plus cultivées par les ménages agricoles en contre-saison chaude sont : le piment (40,8%) le bissap (38,8%), la tomate (38,2%), l'aubergine amère (JAXATOU) (34,1%), l'oignon (33,7%), le gombo (32,8%), le chou (25,1%), la laitue/salade (24,5%) et l'aubergine douce (24,1%). En revanche, la courge (3,6%), la fraise (4,0%), le melon (5,3%), le haricot vert (6,4%), la pastèque (8,2%) et le maïs (9,5%) s'affichent comme étant les spéculations les moins cultivées par les ménages agricoles qui s'activent dans le maraîchage ou la floriculture au Sénégal, en contre saison chaude.

Au niveau régional, plus de la moitié des ménages agricoles des régions de Louga (56,9%), Ziguinchor (52,0%) et Thiès (51,8%) qui font du maraîchage ou de la floriculture en contre-saison chaude, cultivent de la tomate. En outre, un ménage agricole sur deux des régions de Ziguinchor (54,2%) et Kaffrine (50,7%) cultive du piment. Tandis que pour les régions de Saint-Louis et Louga, la culture du riz irrigué (54,3%) et de l'oignon (55,9%) mobilise plus les ménages durant la contre- saison chaude.

Tableau X23 : Répartition (%) des ménages agricoles pratiquant le maraîchage ou la floriculture durant la contre saison chaude par région et par milieu de résidence selon le type de produit

Zone de résidence	Plantes ornementales	Oignon	Aubergine amère (JAXATOU)	Aubergine douce	chou	Pomme de terre	Gombo	Piment	Fraise	Melon	Pastèque	Tomate	Carotte	Navet	Concombre
Région															
Dakar	32,0	35,0	34,5	30,6	34,5	18,8	25,3	38,0	8,5	9,3	11,7	41,8	22,4	26,7	23,2
Ziguinchor	12,5	40,5	47,4	29,6	26,9	9,8	52,4	54,2	3,0	3,3	4,8	52,0	17,2	20,8	24,5
Diourbel	22,7	31,6	29,1	25,5	22,5	11,5	21,3	32,0	7,4	8,8	10,7	37,3	15,2	23,7	12,7
Saint-Louis	12,5	29,4	19,5	16,9	17,3	5,1	23,7	29,1	2,8	7,7	12,8	23,3	9,3	11,9	13,4
Tambacounda	13,6	27,1	32,8	23,8	25,7	8,0	38,2	39,2	4,2	5,2	6,8	31,6	13,7	13,2	16,0
Kaolack	19,5	30,2	35,1	25,6	22,5	7,7	32,0	42,3	5,4	6,3	9,4	47,1	13,3	24,5	22,8
Thiès	17,1	49,3	45,7	37,3	47,2	29,6	22,1	44,3	4,9	5,7	8,2	51,8	31,2	35,2	20,5
Louga	13,0	55,9	45,7	35,6	44,7	33,9	18,1	49,1	5,4	8,3	21,5	56,9	37,5	40,4	17,3
Fatick	15,6	38,5	30,8	23,5	22,3	10,0	27,3	45,4	3,4	4,2	5,7	45,9	8,0	16,9	12,7
Kolda	9,7	18,8	30,1	13,4	11,5	6,6	47,5	40,1	2,6	2,5	3,0	27,4	7,9	5,7	12,0
Matam	11,8	16,5	13,7	12,3	15,3	5,1	17,3	16,4	3,2	4,7	7,7	17,8	10,8	12,5	5,4
Kaffrine	18,2	15,1	38,0	26,1	13,7	5,5	33,7	50,7	4,3	4,4	7,0	28,6	9,9	15,8	10,8
Kédougou	12,4	27,2	30,7	19,4	26,7	7,1	40,8	37,7	4,3	4,6	5,1	26,1	16,7	10,4	11,6
Sédhiou	11,3	33,3	33,6	17,3	16,1	6,8	44,1	42,8	3,5	3,4	4,9	34,8	12,5	11,9	14,0
Milieu de résidence															
Urbain	21,2	31,2	32,6	25,3	26,2	12,7	32,0	37,2	5,0	6,6	8,5	37,1	16,3	19,7	19,1
Rural	12,7	34,4	34,5	23,8	24,8	12,3	33,0	41,9	3,7	4,9	8,2	38,5	16,2	19,0	15,4
National	14,6	33,7	34,1	24,1	25,1	12,4	32,8	40,8	4,0	5,3	8,2	38,2	16,2	19,2	16,2

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

De plus, indépendamment du milieu de résidence les ménages qui pratiquent le maraîchage ou la floriculture en contre-saison chaude, s'adonnent plus à la culture du piment, du bissap, de la tomate, de l'aubergine amère (JAXATOU), de l'oignon, du gombo, du chou, de la laitue/salade et de l'aubergine douce. Toutefois, il faut relever que pour toutes ces spéculations susmentionnées, les proportions de ménages agricoles qui les exercent sont élevées en milieu rural, à l'exception de l'aubergine douce et de la laitue/salade.

Tableau X24 : Répartition (%), des ménages agricoles pratiquant le maraîchage ou la floriculture durant la contre saison chaude par région et par milieu de résidence selon le type de produit

Zone de résidence	Laitue/Salade	Riz Irrigue	Bissap	Haricot vert	Mais	Courge	Poivron	Persil	Arachide	Autres espèces de cultures irriguées, maraichères ou florales
Région										
Dakar	34,0	6,9	30,8	12,2	11,6	6,7	28,9	30,5	11,2	11,2
Ziguinchor	39,3	3,8	55,0	6,4	5,7	2,9	35,3	6,8	6,6	2,7
Diourbel	32,4	6,8	38,0	8,7	12,4	6,1	17,6	10,0	15,6	7,5
Saint-Louis	12,1	54,3	26,5	4,3	8,1	3,1	13,7	6,1	10,5	4,3
Tambacounda	31,2	4,9	37,9	8,1	15,5	3,7	12,9	6,5	13,1	3,6
Kaolack	45,2	4,3	45,2	5,3	13,6	4,4	13,5	7,5	14,9	3,8
Thiès	22,4	3,0	39,6	9,6	8,7	5,5	33,6	19,2	14,7	3,9
Louga	25,2	2,8	42,0	5,4	5,8	2,8	27,2	10,8	13,7	3,7
Fatick	30,6	2,1	43,1	4,5	6,2	2,5	16,5	3,8	10,0	2,6
Kolda	13,1	5,0	37,9	3,7	9,1	2,0	8,7	2,3	8,5	2,1
Matam	14,1	24,7	25,7	11,7	17,7	3,1	5,3	6,6	8,1	3,0
Kaffrine	25,3	3,1	35,2	3,8	13,1	3,8	7,6	4,6	11,8	3,3
Kédougou	30,0	6,6	22,2	8,3	8,8	3,3	5,7	3,1	7,2	2,3
Sédhiou	21,4	6,6	46,2	4,5	9,9	2,9	16,2	3,7	9,9	2,9
Milieu de résidence										
Urbain	27,4	13,4	35,3	8,7	10,9	4,2	22,2	14,3	10,7	6,0
Rural	23,7	12,6	39,8	5,7	9,1	3,4	18,7	7,0	10,9	3,1
National	24,5	12,8	38,8	6,4	9,5	3,6	19,5	8,7	10,9	3,7

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.5.2. Arboriculture fruitière

Les proportions les plus élevées de ménages agricoles qui s'adonnent à l'arboriculture fruitière au niveau national, pratiquent la culture fruitière des manguiers (73,7%), des citronniers (60,7%), de l'anacarde (31,5%), des autres agrumes (oranger, pamplemoussier, etc.) (30,3%), des bananiers (23,6%) et des papayers (22,2%). Par contre, les plus faibles proportions de ménages agricoles évoluant dans l'arboriculture fruitière concernent la culture d'avocats (4,3%), de grenadiers (4,4%) et de sapotiers (5,5%).

Les variations régionales de la pratique de l'arboriculture fruitière mettent en évidence la prédominance de la culture des manguiers, dont les proportions les plus élevées de ménages agricoles qui s'y activent, sont observées dans les régions de Kédougou (95,7%), Kaffrine (85,2%), Kaolack (84,9%), Thiès (81,9%), Fatick (81,6%) et Ziguinchor (79,2%). Par ailleurs, la culture des citronniers mobilise aussi des proportions assez importantes de ménages agricoles dans les régions de Louga (91,6%), Ziguinchor (77,9%) et Saint-Louis (77,0%). La région de Tambacounda se distingue par la plus forte proportion de ménages agricoles qui pratiquent la culture fruitière des bananiers (58,5%), alors que dans les régions de Sédhiou (78,6%) et Kolda (51,7%) la majorité des ménages pratiquent la culture des anacardiés.

Tableau X25 : Répartition (%) des ménages arboricoles par région selon le type de culture fruitière pratiquée

Région	Manguiers	Bananiers	Citronnier	Autres agrumes (oranger, pample- moussier, etc.)	Papayer	Avocatier	Sapotier	Goyavier	Grenadier	Cocotier	Corossolier	Anacardier
Dakar	62,8	24,9	65,0	34,9	33,1	9,8	20,7	16,9	9,9	16,4	35,3	7,4
Ziguinchor	79,2	32,5	77,9	56,5	22,5	5,2	1,7	15,9	2,8	10,0	9,4	44,6
Diourbel	67,1	13,0	63,3	23,1	21,5	5,3	9,6	10,2	8,5	7,3	11,9	6,0
Saint-Louis	58,7	25,4	77,0	16,8	18,9	3,8	18,0	14,0	8,6	10,1	18,1	1,2
Tambacounda	56,2	58,5	24,2	9,2	29,9	2,9	2,2	10,7	3,6	2,2	2,1	3,1
Kaolack	84,9	21,9	51,0	19,1	32,0	6,1	6,1	18,2	7,8	5,4	15,0	14,9
Thiès	81,9	13,6	68,0	18,5	24,0	4,6	7,6	10,2	6,3	8,4	19,7	5,9
Louga	41,0	17,5	91,6	14,9	20,1	2,9	4,8	6,8	3,4	3,4	14,2	4,5
Fatick	81,6	12,2	37,4	10,2	17,8	2,8	5,6	13,0	4,1	8,3	10,1	36,2
Kolda	71,9	17,1	25,4	14,2	16,5	2,0	1,0	9,5	1,7	2,1	1,8	51,7
Matam	53,9	33,7	69,2	14,0	22,6	5,9	5,3	17,8	8,4	5,2	6,1	4,7
Kaffrine	85,2	27,5	49,0	15,6	38,6	3,9	3,9	18,2	8,9	3,5	10,4	5,6
Kédougou	95,7	19,2	25,8	19,9	33,5	2,2	0,5	17,7	2,1	1,2	1,0	3,6
Sédhiou	72,1	14,6	41,2	23,9	14,0	1,4	0,4	6,5	1,1	2,0	1,2	78,6
Total	73,7	23,6	60,7	30,3	22,2	4,3	5,5	12,8	4,4	7,6	11,7	31,5

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Il ressort de l'analyse de la pratique de l'arboriculture fruitière par milieu de résidence que, la culture des manguiers et celle des anacardiés est plus fréquente en milieu rural. En effet, les proportions de ménages agricoles qui les pratiquent s'établissent respectivement à 75,7% et à 38,5%. En dehors de ces deux spéculations, toutes les autres se réalisent plus par des ménages qui résident en milieu urbain, c'est le cas de la culture des citronniers (66,7%), des autres agrumes (oranger, pamplemoussier etc.), (33,3%) et des papayers (30,2%), avec des proportions de ménages pratiquants plus soutenues.

Tableau X26 : Répartition (%) des ménages arboricoles par milieu de résidence selon le type de culture fruitière pratiquée

Milieu de résidence	Manguiers	Bananiers	Citronnier	Autres agrumes (oranger, pamplemoussier, etc.)	Papayer	Avocatier	Sapotier	Goyavier	Grenadier	Cocotier	Corossolier	Anacardier
Urbain	68,5	29,0	66,7	33,3	30,2	8,3	12,5	18,6	8,6	14,8	22,3	12,5
Rural	75,7	21,6	58,6	29,2	19,2	2,8	2,9	10,7	2,9	4,9	7,8	38,5

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.5.3. Caractéristiques des chefs de ménages pratiquant l'horticulture

X.5.3.1. AGE

Au niveau national, la majorité des chefs de ménages qui évoluent dans le sous-secteur de l'horticulture sont âgés pour la plus part de 35 à 59 ans (59,9%). Il en est de même en milieu urbain, où près de 6 chefs de ménages sur 10 ont un âge compris entre 35 et 59 ans, soit 58,4% pour les hommes et 54,6% pour les femmes. A l'instar du milieu urbain, dans le milieu rural, le groupe d'âge 35 à 59 ans prédomine également chez les chefs de ménage homme (60,5%) comme chez leurs homologues femmes (58,7%).

Tableau X27 : Répartition des chefs de ménages pratiquant l'horticulture par groupe d'âge selon le sexe et le milieu de résidence

Age	Urbain			Rural			National		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Moins de 25 ans	1,1	1,6	1,2	1,2	1,8	1,2	1,1	1,7	1,2
25 - 34 ans	7,2	6,1	7,0	9,2	7,1	8,9	8,7	6,8	8,5
35 – 59 ans	59,3	54,6	58,4	60,5	58,7	60,3	60,2	57,2	59,9
60 ans et + (3eme âges)	32,3	37,6	33,4	29,2	32,3	29,5	29,9	34,3	30,4
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif total	28 021	6 730	34 751	98 623	11 870	110 493	126 644	18 599	145 244

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.5.4. Niveau d'instruction

Dans l'ensemble, les chefs de ménages sans niveau d'instruction prédominent (66,0%), avec des proportions qui s'élèvent à 65,2% pour les hommes et 70,9% pour les femmes.

En milieu urbain, la majorité des chefs de ménages pratiquant l'horticulture sont sans niveau d'instruction (51,3%), avec une prédominance des femmes (59,9%). En milieu rural, la proportion des chefs de ménages n'ayant aucun niveau d'instruction s'élève à 70,6%, soit 69,8% pour les hommes et 77,1% pour les femmes.

A l'opposé, les plus faibles proportions sont observées chez les chefs de ménages ayant des niveaux d'instruction préscolaire, supérieur et secondaire, quel que soit le sexe et le milieu de résidence.

Tableau X28 : Répartition (%) des chefs de ménages pratiquant l'horticulture par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			National		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Sans niveau	49,2	59,9	51,3	69,8	77,1	70,6	65,2	70,9	66,0
Préscolaire	0,7	0,7	0,7	1,7	0,9	1,6	1,5	0,8	1,4
Primaire	18,4	20,4	18,8	14,8	14,6	14,8	15,6	16,7	15,8
Moyen	10,6	8,6	10,2	6,7	4,6	6,5	7,6	6,1	7,4
Secondaire	10,0	5,9	9,2	4,8	1,9	4,5	5,9	3,4	5,6
Supérieur	11,1	4,5	9,8	2,2	0,9	2,1	4,2	2,2	3,9
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif total	28 021	6 730	34 751	98 623	11 870	110 493	126 644	18 599	145 244

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.6. SYLVICULTURE

Au niveau national, les activités sylvicoles les plus répandues sont le reboisement (55,6%) et la production de plants (49,6%). À l'échelle régionale, Ziguinchor se distingue par les proportions les plus élevées de ménages sylvicoles qui s'adonnent au reboisement (68,6%), à la culture des produits forestiers ligneux (72,1%) et non ligneux (78,2%). Tandis que, pour la production de plants (60,4%) et la mise en défens (37,8%), la région de Sédhiou enregistre les plus fortes proportions de ménages qui pratiquent ces activités sylvicoles.

Tableau X29 : Répartition (%) des ménages pratiquant la sylviculture par région selon le type d'activités

Région	Production de plants	reboisement	Mise en défens	Produits forestiers ligneux	Produits forestiers non ligneux	Autres produits de sylviculture ou de chasse
Dakar	50,1	56,1	24,9	13,1	23,9	13,5
Ziguinchor	51,3	68,6	36,1	72,1	78,2	13,7
Diourbel	33,7	41,1	21	43,9	46,9	17,3
Saint-Louis	47,6	51	12,3	15,6	12,9	13,7
Tambacounda	22,1	29,5	12	55,4	17,4	6,6
Kaolack	53,3	56,5	32,6	39,1	19,6	22,8
Thiès	58,9	53,1	28,2	28,9	19,2	12,2
Louga	36	36	17,3	13,4	18,7	14,7
Fatick	49,4	55,2	18	41,9	44,2	4,7
Kolda	56,1	59,6	35,7	26,3	25,1	6,3
Matam	54,8	44,4	29,6	37,8	33,3	25,9
Kaffrine	53,9	56,4	33,3	30,8	17,9	12,8
Kédougou	45,5	63,6	36,4	36,4	18,2	0
Sédhiou	60,4	57,7	37,8	38,3	55,7	7,5
Total	49,6	55,6	29,2	44,7	45,1	11,8

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

L'analyse de la sylviculture par milieu de résidence met en évidence une production de plants plus développée en milieu urbain, avec 54,6% des ménages agricoles concernés. Dans le milieu rural, les activités sylvicoles qui sont plus pratiquées par les ménages sont le reboisement, la mise en défens, la production de produits forestiers ligneux et non ligneux, avec des proportions variant entre 22,9% à 50,2%.

Tableau X30 : Répartition (%) des ménages pratiquant la sylviculture par milieu de résidence selon le type d'activités

Milieu de résidence	Production de plants	reboisement	Mise en défens	Produits forestiers ligneux	Produits forestiers non ligneux	Autres produits de sylviculture ou de chasse
Urbain	54,6	50,2	24,8	22,9	23,0	17,5
Rural	48,4	56,9	30,2	49,8	50,2	10,5

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.7. PÊCHE ET AQUACULTURE

Le sous-secteur de la pêche est subdivisé en trois (3) principales filières constituées de la pêche maritime, de la pêche continentale et de l'aquaculture. La pêche maritime est pratiquée par 26 645 ménages et représente 81,6% du nombre total des ménages pêcheurs. La pêche continentale mobilise 6 496 ménages, soit 19,9% de l'ensemble des ménages. L'aquaculture compte 2 773 ménages au total, ce qui constitue 8,5% des ménages qui pratiquent la pêche.

Dans le milieu urbain, plus de 9 ménages sur 10 pratiquent la pêche maritime. Cependant, 3,8% seulement des ménages urbains s'adonnent à l'aquaculture. En zone rurale, la pêche maritime emploie 67,0% des ménages. Par ailleurs, les proportions de ménages ruraux qui évoluent dans la pêche continentale (19,9%) et dans l'aquaculture (8,5%) dépassent celles du milieu urbain.

En somme, la pêche maritime est une activité qui se pratique plus par les ménages urbains, tandis que la pêche continentale et l'aquaculture sont plus répandues dans le milieu rural.

Tableau X31 : Répartition des ménages agricoles pratiquant la pêche ou l'aquaculture par type de pêche selon le milieu de résidence

Types de pêche	Urbain		Rural		National	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Pêche maritime	17 544	92,0	9 102	67,0	26 645	81,6
Pêche continentale	2 663	14,0	3 834	28,2	6 496	19,9
Aquaculture	730	3,8	2 043	15,0	2 773	8,5

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.7.1. Répartition spatiale des ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture

Au niveau national, 58,4% des ménages pêcheurs résidant en milieu urbain, pratiquent au moins une activité de pêche (pêche maritime, pêche continentale et aquaculture), contre 41,6% en zone rurale. Par ailleurs, les régions de Thiès (22,9%), Saint-Louis (20,5%), Dakar (15,7%), Fatick (11,4%) et Ziguinchor (10,5%) concentrent plus de 80,0% des ménages qui exercent une activité de pêche. En revanche, les plus faibles proportions de ménages agricoles qui évoluent dans le sous-secteur de la pêche s'observent dans les régions de Diourbel (0,8%) et Kédougou (0,4%).

De plus, dans presque toutes les régions, les proportions de ménages agricoles qui s'activent dans les activités halieutiques sont plus élevées en milieu rural, à l'exception des régions de Dakar, Thiès et Saint-Louis où la pratique est plus importante dans le milieu urbain.

Tableau X32 : Répartition des ménages agricoles pratiquant la pêche ou l'aquaculture par région selon le milieu de résidence

Région	Milieu de résidence				National	
	Urbain		Rural			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	5 138	100,0	0	0,0	5 138	15,7
Ziguinchor	897	26,3	2 515	73,7	3 413	10,5
Diourbel	139	53,2	122	46,8	262	0,8
Saint-Louis	4 397	65,8	2 289	34,2	6 686	20,5
Tambacounda	126	17,0	616	83,0	742	2,3
Kaolack	116	15,4	634	84,6	750	2,3
Thiès	6 644	88,9	833	11,1	7 477	22,9
Louga	25	5,1	472	94,9	497	1,5
Fatick	698	18,7	3 037	81,3	3 735	11,4
Kolda	64	13,0	427	87,0	491	1,5
Matam	517	31,5	1 124	68,5	1 641	5,0
Kaffrine	32	10,8	269	89,2	301	0,9
Kédougou	25	19,1	104	80,9	129	0,4
Sedhiou	243	17,6	1 139	82,4	1 381	4,2
National	19 062	58,4	13 581	41,6	32 642	100,0

Source : ANSD. RGP5-5, 2023

X.7.2. Répartition des ménages selon le type de pêche pratiqué

La zone maritime et continentale sénégalaise se caractérise par trois espèces qui prédominent dans la production halieutique et/ou aquacole : poissons, crustacés et mollusques (ANSD. NACE⁴, 2022). Au niveau national, 97,2% des ménages pratiquent la pêche aux poissons, 29,7% pour les crustacés, 23,1% pour les mollusques et 5,8% pour les autres fruits de mer. La prédominance de la capture des poissons est observée dans toutes les régions.

Cependant, pour les autres types de pêche, la région de Fatick se singularise par la plus grande proportion de ménages (48,3%) pratiquant la pêche de crustacés (crevettes, langoustes, crabes etc.). Les régions de Thiès (33,6%) et Kaolack (32,9%) arrivent respectivement en deuxième et troisième position dans la production de crustacés. La pêche aux mollusques ou coquillages est assurée aussi par 38,0% des ménages à Fatick et 28,4% à Thiès. D'autres fruits de mer sont également capturés par des ménages pêcheurs à Kaolack (17,8%) et Sédhiou (10,1%).

Tableau X33 : Répartition des ménages agricoles pratiquant la pêche ou l'aquaculture par région selon le type de produit

Région	Poisson		Crustacées (crevettes, langoustes, crabes etc.)		Mollusques, coquillages		Autres fruits de mer	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	5 096	99,2	1 505	29,3	1 269	24,7	289	5,6
Ziguinchor	3 252	95,3	935	27,4	723	21,2	212	6,2
Diourbel	243	93,0	76	29,2	71	27,2	35	13,2

4 NACE : Note d'analyse du Commerce extérieur

Région	Poisson		Crustacées (crevettes, langoustes, crabes etc.)		Mollusques, coquillages		Autres fruits de mer	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Saint-Louis	6 630	99,2	1 255	18,8	833	12,5	237	3,5
Tambacounda	707	95,2	213	28,7	173	23,3	66	8,8
Kaolack	652	86,9	247	32,9	139	18,6	133	17,8
Thiès	7 351	98,3	2 511	33,6	2 121	28,4	355	4,7
Louga	470	94,5	156	31,3	135	27,2	40	8,1
Fatick	3 536	94,7	1 804	48,3	1 419	38,0	236	6,3
Kolda	477	97,1	140	28,6	108	22,0	36	7,4
Matam	1 604	97,7	317	19,3	236	14,4	88	5,4
Kaffrine	288	95,6	93	30,9	66	21,8	18	6,0
Kédougou	127	99,2	21	16,6	18	14,2	5	3,9
Sédhiou	1 311	94,9	407	29,5	211	15,3	139	10,1
National	31 744	97,2	9 680	29,7	7 524	23,0	1 890	5,8

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

L'analyse du poids de chaque région selon le nombre de ménages pratiquants et le type de produit de pêche capturé indique que l'essentiel des activités de pêche et d'aquaculture se concentrent dans les régions de Dakar, Thiès, Ziguinchor, Saint-Louis et Fatick. En effet, ces régions regroupent 81,5% des ménages agricoles qui s'adonnent à la pêche aux poissons, 82,7% pour les crustacées (crevettes, langoustes, crabes etc.), 84,6 % pour mollusques/coquillages et 70,3% pour les autres fruits de mer.

Toutefois, il convient de noter que, quel que soit le type de produit de la pêche, les ménages de la région de Thiès occupent la première place. Ainsi, pour la pêche aux poissons les ménages de la région de Thiès pèsent 23,2%, pour celle aux Crustacées (crevettes, langoustes, crabes etc.) (25,9%), pour la pêche aux Mollusques, coquillages (28,2%) et pour les autres fruits de mer (18,8%).

Tableau X34 : Répartition du poids des régions selon le nombre de ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture et le type de produit de pêche capturé

Région	Poisson		Crustacées (crevettes, langoustes, crabes etc.)		Mollusques, coquillages		Autres fruits de mer	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	5 096	16,1	1505	15,5	1 269	16,9	289	15,3
Ziguinchor	3 252	10,2	935	9,7	723	9,6	212	11,2
Diourbel	243	0,8	76	0,8	71	0,9	35	1,8
Saint-Louis	6 630	20,9	1255	13,0	833	11,1	237	12,5
Tambacounda	707	2,2	213	2,2	173	2,3	66	3,5
Kaolack	652	2,1	247	2,5	139	1,9	133	7,1
Thiès	7 351	23,2	2511	25,9	2 121	28,2	355	18,8
Louga	470	1,5	156	1,6	135	1,8	40	2,1
Fatick	3 536	11,1	1804	18,6	1 419	18,9	236	12,5
Kolda	477	1,5	140	1,5	108	1,4	36	1,9
Matam	1 604	5,1	317	3,3	236	3,1	88	4,6
Kaffrine	288	0,9	93	1,0	66	0,9	18	1,0
Kédougou	127	0,4	21	0,2	18	0,2	5	0,3

Région	Poisson		Crustacées (crevettes, langoustes, crabes etc.)		Mollusques, coquillages		Autres fruits de mer	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sédhiou	1 311	4,1	407	4,2	211	2,8	139	7,4
National	31 744	100,0	9 680	100,0	7 524	100,0	1 890	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.7.3. Caractéristiques des chefs de ménage pratiquant la pêche.

X.7.3.1. AGE

Au Sénégal, la majorité des chefs de ménages pêcheurs ont un âge compris entre 35 et 59 ans, soit 58,6%. En milieu urbain, 57,8% des chefs de ménages se situent dans cette tranche d'âge. Il en est de même dans le milieu rural où prédomine aussi ce groupe d'âge qui concerne plus de la moitié (59,7%) des chefs de ménages.

Il est également important de noter une présence remarquable des chefs de ménages âgés 60 ans et plus, qui représentent un peu plus du tiers (34,3 %) en milieu urbain et (30,8%) en milieu rural.

Tableau X35 : Répartition des chefs de ménage pratiquant la pêche ou l'aquaculture par tranche d'âge selon le milieu de résidence.

Age	Milieu de résidence				National	
	Urbain		Rural			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 25 ans	239	1,3	145	1,1	384	1,2
25-34 ans	1 279	6,7	1 135	8,4	2 414	7,4
35-59 ans	11 009	57,8	8 113	59,7	19 122	58,6
60 et +	6 535	34,3	4 187	30,8	10 722	32,8
Total	19 062	100,0	13 581	100,0	32 642	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.7.3.2. NIVEAU D'INSTRUCTION

Dans le sous-secteur de la pêche, la plupart des chefs de ménages sont sans niveau d'instruction (66,8%), aussi bien pour les hommes (64,8%) que pour les femmes (73,6%).

En milieu urbain, 65,4% des chefs de ménages n'ont aucun niveau d'instruction. Il ressort de l'analyse selon le sexe que, plus de la moitié des chefs de ménages hommes (62,0%) sont sans niveau d'instruction, tandis que 24,3% ont atteint le niveau primaire, 7,2% le niveau moyen, 3,7% le niveau secondaire et 2,3% le niveau supérieur. Chez les femmes chefs de ménages du milieu urbain, 72,9% n'ont aucun niveau d'instruction, 19,7% ont atteint le niveau primaire, 4,7% le niveau moyen, 1,6% le niveau secondaire et 0,6% le niveau supérieur.

Dans la zone rurale, plus de 6 chefs de ménages sur 10 n'ont aucun niveau d'instruction (68,7%). Ils représentent 67,8% chez les hommes et 76,2% chez les femmes. Pour les hommes, 18,2% ont atteint le niveau primaire, 7,1% le niveau moyen, 3,9% le niveau secondaire et 1,5% le niveau supérieur. En outre, la plupart des femmes chefs de ménages (76,2%) sont sans niveau d'instruction, cependant 16,9% ont atteint le niveau primaire, 4,8% le niveau moyen, 0,8% le niveau secondaire et 0,1% le niveau supérieur.

Tableau X36 : Répartition (%) des chefs de ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			National		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Sans niveau	62,0	72,9	65,4	67,8	76,2	68,7	64,8	73,6	66,8
Préscolaire	0,5	0,4	0,5	1,6	1,2	1,5	1,0	0,6	0,9
Primaire	24,3	19,7	22,9	18,2	16,9	18,0	21,4	19,2	20,9
Moyen	7,2	4,7	6,5	7,1	4,8	6,9	7,2	4,8	6,6
Secondaire	3,7	1,6	3,1	3,9	0,8	3,5	3,8	1,4	3,3
Supérieur	2,3	0,6	1,8	1,5	0,1	1,3	1,9	0,5	1,6
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif total	13 245	5 817	19 062	12 099	1 482	13 581	25 343	7 299	32 642

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.8. ELEVAGE

X.8.1. Répartition spatiale des ménages pratiquant l'élevage.

Les ménages qui pratiquent l'élevage sont évalués à 792 160 au niveau national, soit 87,1% des ménages agricoles (909 638) et 38,7% des ménages ordinaires (2 045 436). Les régions de Thiès (11,8%), Louga (10,2%) et Dakar (9,9%), se distinguent par les proportions les plus élevées de ménages pratiquant l'élevage.

En milieu urbain, la région de Dakar concentre la plus forte proportion de ménages qui pratiquent l'élevage (31,3 %), suivie de Thiès (13,4 %) et de Diourbel (10,5%). En revanche, dans le milieu rural, les régions de Louga (12,7%), Thiès (11,1%) et Kaolack (10,0%) détiennent les proportions les plus élevées de ménages agricoles qui évoluent dans le sous-secteur de l'élevage.

Tableau X37 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage par région selon le milieu de résidence.

Région	Urbain		Rural		National	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	78 428	31,3	-	-	78 428	9,9
Ziguinchor	10 498	4,2	19 381	3,6	29 879	3,8
Diourbel	26 330	10,5	44 084	8,1	70 414	8,9
Saint-Louis	24 022	9,6	46 960	8,7	70 982	9,0
Tambacounda	7 947	3,2	44 453	8,2	52 400	6,6
Kaolack	16 383	6,5	54 326	10,0	70 709	8,9
Thiès	33 574	13,4	60 091	11,1	93 665	11,8
Louga	11 861	4,7	68 786	12,7	80 648	10,2
Fatick	7 931	3,2	50 229	9,3	58 159	7,3
Kolda	13 268	5,3	40 703	7,5	53 971	6,8
Matam	9 538	3,8	34 143	6,3	43 682	5,5
Kaffrine	5 139	2,1	49 990	9,2	55 129	7,0
Kédougou	2 258	0,9	7 578	1,4	9 836	1,2
Sédhiou	3 035	1,2	21 224	3,9	24 259	3,1
National	250 210	100,0	541 950	100,0	792 160	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.8.2. Répartition des ménages selon le type d'espèce élevé.

X.8.2.1. PRATIQUE DE L'ÉLEVAGE SELON LA RÉGION

L'analyse de la répartition des ménages agricoles selon les espèces animales élevées par région met en évidence la présence de disparités remarquables. En effet, pour l'élevage des bovins, les proportions les plus élevées de ménages pratiquants sont observées dans les régions de Louga (15,4%) et Saint Louis (14,7%).

L'élevage des ovins mobilise aussi plus de ménages agricoles dans les régions de Louga (15,5%) et Dakar (14,7%). Par ailleurs, la région de Louga arrive également en tête pour l'élevage des caprins (17,3%), des équins (18,2%) et des asins (19,9%).

Pour l'élevage des porcins, la région de Ziguinchor se démarque nettement avec 23,4% des ménages engagés dans la pratique de cette activité agricole. Les régions de Thiès (13,1%) et Fatick (11,3%), affichent aussi des proportions de ménages éleveurs de porcins non négligeables. Tandis que dans la région de Thiès, l'élevage des camelins est pratiqué par 13,9% des ménages agricoles. L'élevage de la volaille mobilise respectivement 13,5% et 12,1% des ménages des régions de Thiès et Louga, au moment où pour l'élevage des lapins, les régions de Dakar (19,0%) et Thiès (16,2%) affichent les proportions les plus élevées de ménages éleveurs de cette espèce.

Tableau X38 : Répartition (%) des ménages agricoles pratiquant l'élevage par région selon le type d'espèce possédé

Région	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Asins	Camelins	Volailles	Lapins	Autres espèces élevées
Dakar	6,4	14,7	2,7	4,1	1,0	0,6	6,3	8,9	19,0	19,4
Ziguinchor	3,3	1,9	3,5	23,4	0,3	0,6	4,1	6,8	5,7	5,2
Diourbel	6,8	8,3	7,8	5,7	10,4	8,9	10,0	10,6	10,5	11,1
Saint-Louis	14,7	13,5	13,3	5,6	8,7	10,4	8,3	8,7	8,4	9,1
Tambacounda	7,3	5,0	6,3	4,4	7,0	8,3	6,7	4,3	3,5	4,3
Kaolack	5,9	6,0	7,9	6,1	10,4	8,8	9,5	8,3	8,2	6,9
Thiès	9,2	11,5	8,7	13,1	11,4	9,6	13,9	13,5	16,2	15,6
Louga	15,4	15,5	17,3	8,3	18,2	19,9	12,8	12,1	11,0	8,1
Fatick	5,6	5,0	7,5	11,3	10,1	8,5	5,5	7,0	4,2	5,4
Kolda	7,2	4,4	6,8	4,1	4,1	7,7	6,4	6,4	3,1	4,0
Matam	8,6	7,2	7,9	4,9	6,7	7,1	7,4	4,2	3,1	4,0
Kaffrine	5,3	4,8	6,7	4,1	10,9	7,7	6,3	5,2	4,8	3,5
Kédougou	2,2	1,1	1,6	0,5	0,1	0,4	0,7	1,6	0,5	1,3
Sedhiou	2,1	1,2	1,9	4,4	0,8	1,6	2,1	2,3	1,7	2,1
National	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.8.2.2. POSSESSION D'ANIMAUX DE TRAIT SELON LA RÉGION

Les cinq espèces d'animaux de trait possédées par les ménages agricoles sont : les bovins, les équins, les asins, les camelins (chameaux, dromadaires) et les autres animaux de trait non cités. Pour les bovins de trait, les régions de Kolda (11,8%), Tambacounda (10,5%), Louga (9,7%) et Saint-Louis (9,4%), se distinguent par les proportions les plus élevées de ménages détenteurs (11,8%). Pour la possession des équins de trait, les proportions de ménages les plus élevées concernent les régions de Kaffrine (13,0%), Kaolack (12,6%), Louga (12,4%), Thiès (12,1%) et Fatick (11,3%).

De plus, les régions de Louga (13,0%), Kaolack (11,1%), Kolda (10,3%) et Thiès (10,2%) enregistrent plus de ménages agricoles qui possèdent des asins de trait. En fin les ménages possédant des camélins (chameaux, dromadaires) de trait sont plus fréquents dans les régions de Thiès (14,4%), Kaolack (12,1%) et Kaffrine (10,4%).

Tableau X39 : Répartition des ménages agricoles possédant des animaux de trait par région selon l'espèce

Région	Bovins		Equins		Asins		Camelin (Chameaux, dromadaires)		Autres animaux de trait possédés	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	3 377	1,9	2 991	0,9	2 225	0,6	439	3,2	2 310	4,3
Ziguinchor	7 509	4,2	1 163	0,4	2 252	0,6	247	1,8	1 941	3,6
Diourbel	10 634	6,0	35 485	10,8	32 449	8,8	1279	9,4	4 729	8,8
Saint-Louis	16 581	9,4	18 183	5,5	22 947	6,2	761	5,6	3 454	6,4
Tambacounda	18 700	10,5	28 264	8,6	36 397	9,9	1189	8,8	4 264	7,9
Kaolack	13 549	7,6	41 456	12,6	40 856	11,1	1641	12,1	5 831	10,8
Thiès	14 525	8,2	39 693	12,1	37 267	10,2	1946	14,4	7 167	13,3
Louga	17 118	9,7	40 584	12,4	47 566	13,0	1136	8,4	3 750	7,0
Fatick	13 738	7,7	37 146	11,3	36 251	9,9	1065	7,9	5 781	10,7
Kolda	21 001	11,8	15 319	4,7	37 820	10,3	1082	8,0	3 952	7,3
Matam	13 214	7,5	18 924	5,8	21 679	5,9	790	5,8	3 794	7,0
Kaffrine	13 097	7,4	42 792	13,0	33 794	9,2	1403	10,4	3 303	6,1
Kédougou	4 247	2,4	348	0,1	1 689	0,5	94	0,7	678	1,3
Sédhiou	9 993	5,6	6 009	1,8	13 970	3,8	476	3,5	2 887	5,4
Total	177 285	100,0	328 358	100,0	367 162	100,0	13 549	100,0	53 841	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.8.3. Caractéristiques des chefs de ménages pratiquant l'élevage

X.8.3.1. AGE

Au Sénégal, dans les ménages qui pratiquent l'élevage, plus de la moitié (58,0%) des chefs de ménages ont un âge compris entre 35 et 59 ans. En plus, 31,4% des chefs de ménage sont âgés de 60 ans et plus.

En milieu urbain, 55,9% des chefs de ménages ont plus de 34 ans. De même, dans le milieu rural l'âge de la majorité des chefs de ménages (59,0%) se situe dans cet intervalle. Par ailleurs, les chefs de ménages âgés de 60 ans et plus représentent 36,8% en milieu urbain et 28,9% dans le milieu rural.

Tableau X40 : Répartition des chefs de ménage agricoles pratiquant l'élevage par âge selon le milieu de résidence.

Age	Milieu de résidence				National	
	Urbain		Rural			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 24 ans	2 388	1,0	10 242	1,9	12 630	1,6
25-34 ans	15 879	6,3	55 294	10,2	71 173	9,0
35-59 ans	139 750	55,9	319 874	59,0	459 624	58,0
60 ans et +	92 194	36,8	156 540	28,9	248 733	31,4
Total	250 210	100,0	541 950	100,0	792 160	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

X.8.3.2. NIVEAU D'INSTRUCTION

La plupart des chefs de ménages (72,8%) qui évoluent dans le sous- secteur de l'élevage sont sans niveau d'instruction. Cette situation prévaut aussi bien chez les hommes (72,7%) que chez les femmes (73,3%).

Dans le milieu urbain, plus de la moitié des chefs de ménages (55,2%) ne sont pas instruits. Chez les chefs de ménages hommes (52,4%) sont sans niveau d'instruction, tandis que 18,1% ont atteint le niveau primaire, 10,3% le niveau moyen, 9,5% le niveau secondaire et 9,0% le niveau supérieur. Chez les femmes chefs de ménages du milieu urbain, 63,6% n'ont aucun niveau d'instruction, 19,8% ont atteint le niveau primaire, 8,8% le niveau moyen, 4,9% le niveau secondaire et 2,5% le niveau supérieur.

En zone rurale où 80,9% n'ont aucun niveau d'instruction, plus de 8 chefs de ménages hommes sur 10 (80,6%) sont sans niveau d'instruction. Alors que, 10,0% ont atteint le niveau primaire, 3,9% le niveau moyen, 2,5% le niveau secondaire et 1,4% le niveau supérieur. La plupart des femmes chefs de ménages du milieu rural (83,8%), sont sans niveau d'instruction. Par ailleurs, 10,4% des femmes chefs de ménages ont atteint le niveau primaire, 3,3% le niveau moyen, 1,2% le niveau secondaire et 0,5% le niveau supérieur.

Tableau X41 : Niveau d'instruction Répartition des chefs de ménages pratiquant l'élevage par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			National		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Sans niveau	52,4	63,6	55,2	80,6	83,8	80,9	72,7	73,3	72,8
Préscolaire	0,7	0,4	0,6	1,6	0,8	1,5	1,3	0,6	1,2
Primaire	18,1	19,8	18,5	10,0	10,4	10,0	12,3	15,3	12,7
Moyen	10,3	8,8	9,9	3,9	3,3	3,8	5,7	6,1	5,8
Secondaire	9,5	4,9	8,4	2,5	1,2	2,4	4,5	3,2	4,3
Supérieur	9,0	2,5	7,4	1,4	0,5	1,3	3,5	1,5	3,2
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif total	187 971	62 239	250 210	484 713	57 237	541 950	672 684	119 477	792 160

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

CONCLUSION

Au Sénégal, 909 638 ménages agricoles ont été dénombrés en 2023, parmi lesquels 67,7% vivent en milieu rural. La région de Thiès compte le plus grand nombre de ménages agricoles avec 110 867, soit 12,1 % du total, suivie des régions de Dakar (9,6 %), Saint-Louis et Louga (9,3%). Les chefs de ménages agricoles sont principalement des hommes (84,0%) et la plus part ont un âge compris entre 35- et 59 ans. La région de Dakar compte plus de ménages agricoles dirigés par des femmes (27,6%), suivie de Ziguinchor (25,2%), Matam (20,7 %) et Saint-Louis (20,3%).

Les ménages agricoles possédant (72,9 %) et exploitant (69,3%) une superficie de 1-5 ha sont plus fréquents, quelle que soit la région.

La mécanisation de l'agriculture sénégalaise reste faible avec 11,9% des ménages qui possèdent du matériel agricole motorisé et 72,4% pour le matériel agricole attelé. La proportion de ménages qui utilisent du matériel agricole motorisé (21,6%) dans les pratiques culturales confirme également le niveau de modernisation de l'agriculture relativement peu soutenue.

Ainsi, la répartition des ménages agricoles par type de culture montre que la culture pluviale est largement plus pratiquée au Sénégal.

Pour le maraîchage en contre-saison froide, les cinq (5) principales cultures les plus courantes sont : l'oignon (47,5%), la tomate (47,4%), le piment (46,1%), le bissap (44,1%), l'aubergine amère (JAXATOU) (40,9%).

En contre-saison chaude, les cinq principales cultures les plus fréquentes sont : le piment (40,8%) le bissap (38,8%), la tomate (38,2%), l'aubergine amère (JAXATOU) (34,1%) et l'oignon (33,7%).

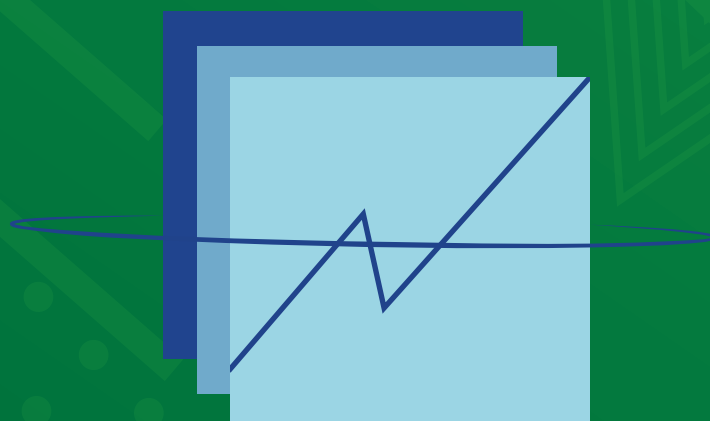
En ce qui concerne la sylviculture, le reboisement domine à l'échelle nationale et représente 55,6% du total.

S'agissant de l'arboriculture, les cultures fruitières les plus présentes sont les manguiers (73,7%), les citronniers (60,7%), l'anacarde (31,5 %), les autres agrumes (30,3%) et les bananiers (23,6 %).

Pour la pêche et l'aquaculture, la pêche aux poissons dominant largement, avec 97,2% de ménages agricoles pratiquants au niveau national. La pêche aux crustacés (29,7%) est également importante, ainsi que celle des mollusques (23,0%).

Concernant l'élevage, la région de Louga se singularise avec les proportions les plus élevées de ménages agricoles pratiquant l'élevage des bovins (15,4%), des ovins (15,5%), des caprins (17,3%), des équins (18,2%) et des ânes (19,9%).

Par ailleurs, pour l'élevage des porcins, c'est la région de Ziguinchor qui arrive en tête avec 23,4% des ménages éleveurs. La région de Thiès présente des proportions assez importantes de ménages qui s'activent dans l'élevage de la volaille (13,5%). En outre, les régions de Dakar (19,0%) et Thiès (16,2%) contribuent plus à l'élevage des lapins.



ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie



Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL



(+221) 33 869 21 39 Fax : (+221) 33 824 36 15